

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers d'Héma-Québec présentés dans le rapport annuel ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées et qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

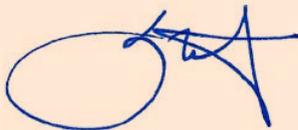
Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes, conçu pour fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Héma-Québec reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité d'audit dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a audité les états financiers d'Héma-Québec, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport d'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion.

Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité d'audit pour discuter de tout élément qui concerne son audit.



Serge Maltais

Président et chef de la direction



Luc Vermeersch, CPA, CA

Vice-président à l'administration et aux finances

Montréal, le 15 juin 2016

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée nationale

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints d'Héma-Québec, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2016, l'état des résultats et de l'excédent cumulé, l'état des gains et pertes de réévaluation, l'état de la variation de la dette nette et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière d'Héma-Québec au 31 mars 2016, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour la vérificatrice générale du Québec,



Jean-Pierre Fiset, CPA auditeur, CA
Vérificateur général adjoint

Montréal, le 15 juin 2016

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT CUMULÉ DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2016
(en milliers de dollars)

	2016 BUDGET	2016 RÉEL	2015 RÉEL
REVENUS			
Produits sanguins (note 3)	377 819	349 465	332 902
Subventions du gouvernement du Québec	36 142	32 101	37 210
Tissus humains	3 834	3 576	3 312
Cellules souches	2 292	3 094	2 331
Sang de cordon	2 695	1 915	1 726
Intérêts	386	296	590
Autres	3 028	3 235	2 975
	426 196	393 682	381 046
CHARGES (note 4)			
Produits stables	269 108	221 066	220 661
Produits labiles	128 847	125 370	117 183
Autres secteurs	28 241	32 340	27 666
	426 196	378 776	365 510
EXCÉDENT LIÉ AUX ACTIVITÉS DE L'EXERCICE (avant les éléments suivants)	-	14 906	15 536
Remise de l'excédent réalisé l'année précédente (note 5)	-	(15 536)	(5 957)
Arrêt du projet – complexe C-LAVIE (note 5)	-	(2 414)	-
(INSUFFISANCE) EXCÉDENT LIÉ AUX ACTIVITÉS DE L'EXERCICE	-	(3 044)	9 579
EXCÉDENT CUMULÉ LIÉ AUX ACTIVITÉS, AU DÉBUT DE L'EXERCICE		20 021	10 442
EXCÉDENT CUMULÉ LIÉ AUX ACTIVITÉS, À LA FIN DE L'EXERCICE (note 5)		16 977	20 021

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DES GAINS ET PERTES DE RÉÉVALUATION DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2016
(en milliers de dollars)

	2016	2015
GAINS DE RÉÉVALUATION CUMULÉS, AU DÉBUT DE L'EXERCICE	22 389	7 179
(Pertes) gains non réalisés attribuables aux éléments suivants :		
Dérivés	(13 443)	22 114
Cours du change	(115)	275
Montant reclassé aux résultats		
Dérivés	(22 114)	(7 071)
Cours du change	(275)	(108)
(Pertes) gains de réévaluation nets de l'exercice	(35 947)	15 210
(PERTES) GAINS DE RÉÉVALUATION CUMULÉS, À LA FIN DE L'EXERCICE	(13 558)	22 389

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 31 MARS 2016 (en milliers de dollars)

	2016	2015
ACTIFS FINANCIERS		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12 211	21 685
Débiteurs (note 6)	11 940	8 018
Stocks destinés à la vente (note 7)	47 662	38 203
Dérivés (note 16)	–	22 114
	71 813	90 020
PASSIFS		
Créditeurs et charges à payer (note 8)	42 324	35 070
Subventions reportées du gouvernement du Québec (note 9)	1 265	1 272
Sommes perçues d'avance du gouvernement du Québec (note 5)	–	5 957
Avance du gouvernement du Québec, sans intérêt	6 235	5 758
Dérivés (note 16)	13 443	–
Dettes (notes 10 et 11)	49 252	47 177
Passif au titre des avantages sociaux futurs (note 12)	10 879	5 990
	123 398	101 224
DETTE NETTE	(51 585)	(11 204)
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles (note 13)	48 457	47 963
Charges payées d'avance (note 14)	3 617	3 426
Stocks de fournitures (note 15)	2 930	2 225
	55 004	53 614
EXCÉDENT CUMULÉ	3 419	42 410
Excédent cumulé lié aux activités (note 5)	16 977	20 021
(Pertes) gains de réévaluation cumulés	(13 558)	22 389
	3 419	42 410
Obligations contractuelles (note 17)		
Éventualités (note 18)		

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,



Martine Carré, IAS.A

Présidente du conseil d'administration



René Carignan, CPA, CA

Président du comité d'audit

ÉTAT DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2016 (en milliers de dollars)

	2016 BUDGET	2016 RÉEL	2015 RÉEL
(INSUFFISANCE) EXCÉDENT LIÉ AUX ACTIVITÉS DE L'EXERCICE	–	(3 044)	9 579
Variation due aux immobilisations corporelles :			
Acquisition	(18 322)	(10 212)	(10 072)
Amortissement	7 967	7 173	5 854
Perte (gain) à la disposition et radiation	–	1 540	(6)
Réduction de valeur	–	1 003	–
Produit de disposition	–	2	8
	(10 355)	(494)	(4 216)
Variation due aux autres actifs non financiers :			
Acquisition des charges payées d'avance		(4 291)	(4 195)
Utilisation des charges payées d'avance		4 100	3 626
Acquisition des stocks de fournitures		(18 626)	(18 770)
Utilisation des stocks de fournitures		17 921	19 281
		(896)	(58)
(Pertes) gains de réévaluation nets de l'exercice		(35 947)	15 210
(Augmentation) diminution de la dette nette	(10 355)	(40 381)	20 515
DETTE NETTE, AU DÉBUT DE L'EXERCICE	(11 204)	(11 204)	(31 719)
DETTE NETTE, À LA FIN DE L'EXERCICE	(21 559)	(51 585)	(11 204)

– Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2016
(en milliers de dollars)

	2016	2015
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
(Insuffisance) excédent lié aux activités de l'exercice	(3 044)	9 579
Éléments sans incidence sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	7 173	5 854
Ajustement de la dette au taux effectif	48	44
Perte (gain) à la disposition et radiation d'immobilisations corporelles	1 540	(6)
Réduction de valeur sur immobilisations corporelles	1 003	–
(Perte) gain de change non réalisé sur la trésorerie et les éléments hors caisse du fonds de roulement libellés en devises étrangères	(390)	167
	6 330	15 638
Variation des actifs et des passifs liés aux activités de fonctionnement		
Débiteurs	(3 922)	(832)
Stocks destinés à la vente	(9 459)	292
Créditeurs et charges à payer	8 477	774
Subventions reportées du gouvernement du Québec	(7)	(10 367)
Sommes perçues d'avance du gouvernement du Québec	(5 957)	5 957
Avance du gouvernement du Québec	477	(18 531)
Charges payées d'avance	(191)	(569)
Stocks de fournitures	(705)	511
Passif au titre des avantages sociaux futurs	4 889	1 395
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	(68)	(5 732)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(11 435)	(9 195)
Produit de disposition d'immobilisations corporelles	2	8
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	(11 433)	(9 187)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Augmentation de la dette	9 944	10 500
Remboursement de la dette	(7 917)	(7 819)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	2 027	2 681
DIMINUTION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(9 474)	(12 238)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, AU DÉBUT DE L'EXERCICE	21 685	33 923
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, À LA FIN DE L'EXERCICE	12 211	21 685
INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES		
Intérêts versés	1 168	1 205
Intérêts reçus	308	612
Acquisition d'immobilisations corporelles financée par les créditeurs et charges à payer	771	1 994

— Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

1. STATUT CONSTITUTIF ET NATURE DES ACTIVITÉS

Héma-Québec, créée le 26 mars 1998 par lettres patentes émises en vertu de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, chapitre C-38), continue son existence en vertu de la *Loi sur Héma-Québec et sur le Comité de biovigilance* (RLRQ, chapitre H-1.1). Héma-Québec a pour mission de répondre avec efficacité aux besoins de la population québécoise en sang et ses dérivés, en tissus humains, en sang de cordon, en lait maternel et en produits cellulaires sécuritaires et de qualité optimale; développer et offrir une expertise et des services spécialisés et novateurs dans le domaine des produits biologiques humains. Héma-Québec fonctionne dans un environnement réglementé conformément aux exigences de la *Loi sur les aliments et drogues* (L.R.C. (1985), chapitre F-27) et de ses règlements afférents. Aux fins de sa mission, Héma-Québec répond également aux exigences et règlements de plusieurs normes canadiennes et internationales. En vertu de sa loi constitutive, Héma-Québec est une personne morale à but non lucratif et n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Aux fins de la préparation de ses états financiers, Héma-Québec utilise prioritairement le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source dans l'application de méthodes comptables doit être cohérente avec ce dernier.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers d'Héma-Québec, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que la comptabilisation des revenus et charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments faisant l'objet d'une estimation sont la durée de vie utile des immobilisations, la valorisation des stocks destinés à la vente, la provision pour équité salariale ainsi que le passif au titre des avantages sociaux futurs. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions établies par la direction.

Instruments financiers

Les instruments financiers comprennent des éléments d'actifs financiers, de passifs financiers ainsi que les dérivés. Leur évaluation dépend de leur classement, comme il est décrit ci-après.

Trésorerie et équivalents de trésorerie	Coût
Clients et autres débiteurs	Coût
Fournisseurs, salaires et vacances à payer	Coût
Sommes perçues d'avance du gouvernement du Québec	Coût
Avance du gouvernement du Québec	Coût
Dérivés	Juste valeur
Dettes	Coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif

Héma-Québec utilise les instruments financiers dérivés dans la gestion des risques de change. Les gains et les pertes latents sur les contrats de change sont comptabilisés jusqu'à la période de règlement dans l'état des gains et pertes de réévaluation et, au moment du règlement, le solde cumulé des gains ou pertes de réévaluation est reclassé à l'état des résultats et de l'excédent cumulé.

Hiérarchie des évaluations à la juste valeur

Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur sont classés selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées pour effectuer les évaluations. La hiérarchie qui s'applique dans le cadre de la détermination de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur le marché chaque fois que de telles données existent. Elle se compose des niveaux suivants :

Niveau 1 : Le calcul de la juste valeur de l'instrument repose sur les prix (non ajustés) cotés dans des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Hiérarchie des évaluations à la juste valeur (suite)

Niveau 2 : Le calcul de la juste valeur de l'instrument repose sur des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables soit directement (sous forme de prix) ou indirectement (déterminés à partir de prix).

Niveau 3 : Le calcul de la juste valeur de l'instrument repose sur des données qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

Les instruments financiers dérivés sont classés dans le niveau 2 de la hiérarchie des évaluations en juste valeur (la juste valeur des dérivés étant établie en fonction des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement à savoir des prix ou indirectement à savoir des dérivés de prix).

REVENUS

Les revenus sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les revenus provenant de la vente des produits sont constatés lorsque tous les risques et avantages inhérents à la propriété ont été transférés aux clients et ceux des services lorsqu'ils sont rendus.

Les revenus provenant des subventions du gouvernement du Québec sont comptabilisés dans l'exercice dans lequel surviennent les faits qui donnent lieu à ces revenus, dans la mesure où les subventions sont autorisées et que tous les critères d'admissibilité, le cas échéant, sont atteints. Les subventions sont présentées en subventions reportées lorsque les stipulations imposées par le cédant créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Les subventions reportées sont diminuées et un montant équivalent des revenus de subventions est comptabilisé à mesure que les conditions relatives au passif sont remplies.

CHARGES

Régimes d'avantages sociaux

Héma-Québec offre à ses employés des régimes de retraite à prestations déterminées et à cotisations déterminées. Les contributions sont effectuées par Héma-Québec et les participants des régimes. Elle offre également à ses salariés, regroupés sous « autres régimes », certains avantages postérieurs à l'emploi ainsi que, pour certains retraités, des avantages d'assurance maladie et d'assurance vie.

Le coût des avantages de retraite de l'exercice est calculé de façon actuarielle selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services. Il est déterminé par le coût net des avantages pour les services rendus de l'exercice, l'amortissement des gains et pertes actuariels ainsi que les intérêts débiteurs sur l'obligation au titre des avantages sociaux futurs moins le rendement prévu des actifs des régimes. Les modifications apportées aux régimes entraînent un coût des services rendus antérieurement qui est constaté comme charge dans l'exercice au cours duquel les modifications ont été apportées.

Les obligations au titre des avantages sociaux futurs sont calculées de façon actuarielle selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services, à partir des hypothèses les plus probables de la direction concernant le rendement prévu des placements des régimes, les taux d'inflation, les taux d'actualisation, la progression des salaires, l'âge de départ des salariés et l'évolution des coûts des soins de santé.

Aux fins du calcul de la valeur des actifs et du rendement prévu des actifs, ces derniers sont évalués selon la méthode de la valeur liée au marché lissée sur une période de cinq ans.

Les gains actuariels ou pertes actuarielles résultent, entre autres, de l'écart entre le rendement réel des actifs du régime et le rendement prévu de ces actifs, de l'écart entre l'expérience du régime et les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer l'obligation au titre des avantages sociaux futurs, ainsi que des modifications à ces hypothèses. Les gains et les pertes actuariels sont amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des salariés participants.

Un actif ou un passif au titre des avantages sociaux futurs est présenté dans l'état de la situation financière et représente, à la fin de l'exercice, la différence entre la valeur des obligations au titre des avantages sociaux futurs et la valeur des actifs du régime, à laquelle sont soustraits les gains et pertes actuariels non amortis et la provision pour moins-value.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

ACTIFS FINANCIERS

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique d'Héma-Québec consiste à présenter, dans la trésorerie et équivalents de trésorerie, les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent entre le découvert et le montant disponible ainsi que la marge de crédit servant à combler les déficits de caisse.

Stocks destinés à la vente

Les stocks destinés à la vente se composent des stocks de produits sanguins (labiles et stables), de sang de cordon, de tissus humains et de lait maternel. Ils sont évalués au moindre du coût et de la valeur recouvrable, le coût étant déterminé selon la méthode du coût moyen. La valeur recouvrable correspond au prix de vente estimatif moins les charges de ventes variables qui s'appliquent.

Conversion des devises

Les opérations libellées en devises sont comptabilisées au taux de change mensuel moyen. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la date de l'état de la situation financière tandis que les éléments non monétaires sont évalués au taux de change mensuel moyen historique. Les fluctuations du cours du change donnent lieu à des gains ou des pertes de change qui sont comptabilisés jusqu'à la période de règlement dans l'état des gains et pertes de réévaluation et, au moment du règlement, le solde cumulé des gains ou pertes de réévaluation est reclassé à l'état des résultats et de l'excédent cumulé.

PASSIFS

Avance du gouvernement du Québec

Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) confirme annuellement à Héma-Québec un niveau budgétaire pour l'acquisition de produits sanguins par les établissements hospitaliers. Ainsi, Héma-Québec comptabilise, au poste avance du gouvernement du Québec, les montants versés par le MSSS pour le paiement des dépenses des produits labiles et stables, en lieu et place des établissements. Tout versement supérieur aux ventes de produits sanguins aux établissements fait l'objet d'une récupération du trop versé selon un échéancier convenu entre le MSSS et Héma-Québec.

ACTIFS NON FINANCIERS

De par leur nature, les actifs non financiers d'Héma-Québec sont employés normalement pour fournir des services futurs.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Le coût comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif. L'amortissement est calculé en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire à partir de la date où les immobilisations corporelles sont prêtes à être mises en service aux taux suivants :

Bâtiment, améliorations au bâtiment et autres	entre 10 et 25 ans
Matériel roulant et équipement	5 et 10 ans
Mobilier et équipement de bureau	5 et 10 ans
Équipement informatique et logiciel	3 ans
Développement informatique	5 et 7 ans

Les terrains et les immobilisations corporelles en cours de construction ou en développement ne sont pas amortis.

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de fournir des biens et services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattache à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter cette baisse de valeur. Les moins-values sont passées en charges de l'exercice courant à l'état des résultats et de l'excédent cumulé et aucune reprise sur la réduction de valeur n'est constatée ultérieurement.

Notes complémentaires aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2016 (les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars, sauf indication contraire)

HÉMA-QUÉBEC
RAPPORT ANNUEL
2015-2016

137

3. PRODUITS SANGUINS

Les tarifs budgétaires pour l'ensemble des produits sanguins sont déposés annuellement auprès de SigmaSanté qui est l'organisme de gestion de l'approvisionnement en commun désigné par le ministre de la Santé et des Services sociaux conformément à la section VI de la *Loi sur Héma-Québec et sur le Comité de biovigilance*. Après consultation auprès du Comité de gestion, de l'approvisionnement et du financement du système du sang (CGAF), les tarifs budgétaires sont entérinés par SigmaSanté. Le CGAF est un comité consultatif pour la Direction de la biovigilance, qui elle-même relève de la Direction générale des services de santé et médecine universitaire. Le CGAF a pour rôle de faire des recommandations portant sur les questions financières et comptables entourant l'approvisionnement en produits sanguins.

4. CHARGES

				2016	2015
	PRODUITS STABLES	PRODUITS LABILES	AUTRES SERVICES	TOTAL	TOTAL
Produits stables	239 118	–	–	239 118	215 108
Salaires et charges sociales	389	88 907	12 229	101 525	88 659
Fournitures médicales et de collectes	2	25 074	5 557	30 633	29 690
Gain de change	(29 203)	(108)	(475)	(29 786)	(10 934)
Immeuble et locaux	–	10 117	160	10 277	9 764
Amortissement des immobilisations corporelles	4	6 698	471	7 173	5 854
Achat sang de cordon, cellules souches, produits labiles et tissus humains	–	2	5 163	5 165	4 395
Transport et livraison	46	4 128	442	4 616	4 560
Services achetés	9 448	(12 553)	7 167	4 062	3 839
Technologie de l'information	–	3 246	10	3 256	2 756
Publicité et relations publiques	–	3 018	171	3 189	3 463
Intérêts sur dette à long terme	–	1 163	–	1 163	1 247
Assurances	–	850	–	850	742
Réduction de valeur sur immobilisations corporelles	–	628	–	628	–
Autres intérêts et frais de banque	–	74	–	74	198
Gain à la disposition d'immobilisations corporelles	–	(2)	–	(2)	(6)
Autres charges	2	5 440	1 057	6 499	6 546
Sous-total	219 806	136 682	31 952	388 440	365 881
Plasma pour fractionnement*	12 470	(12 470)	–	–	–
Variation des stocks**	(11 210)	1 158	388	(9 664)	(371)
Total	221 066	125 370	32 340	378 776	365 510

* Certains coûts de plasma pour fractionnement sont encourus en ce qui a trait aux produits labiles et réalloués aux produits stables sur la base des coûts encourus. La répartition des coûts est effectuée en fonction des unités expédiées au fractionnateur.

** La variation des stocks inclut les produits stables, le plasma pour fractionnement, les produits labiles, le sang de cordon, les tissus humains et le lait maternel.

5. EXCÉDENT CUMULÉ LIÉ AUX ACTIVITÉS

Conformément aux dispositions de l'article 25 de la *Loi sur Héma-Québec et sur le Comité de biovigilance*, tout surplus de financement découlant de l'application des tarifs est versé au fonds général du fonds consolidé du revenu, à moins d'une entente préalable entre le ministre de la Santé et des Services sociaux et Héma-Québec visant l'utilisation du surplus.

En septembre 2015, Héma-Québec a décidé de réorienter ses activités en production cellulaire et de ne pas donner suite à son projet de construction du complexe C-LAVIE. L'excédent réservé pour ce projet au montant de 3,570 millions de dollars a été désaffecté et les montants dépensés et investis en immobilisations pour ce projet ont été radiés et sont présentés distinctement à l'état des résultats et de l'excédent cumulé.

Héma-Québec a remis l'excédent lié aux activités 2014-2015 de 15,536 millions de dollars tel que l'a demandé le ministre de la Santé et des Services sociaux (5,957 millions de dollars en 2015). Cette récupération est faite en réduction des avances servant à financer les ventes de produits labiles et stables.

Pour ce qui est de l'excédent lié aux activités 2015-2016 de 14,906 millions de dollars, Héma-Québec demandera au ministre de la Santé et des Services sociaux l'autorisation de le conserver pour financer ses inventaires.

				2016	2015
	EXCÉDENT RÉSERVÉ	INVESTI EN IMMOBILISATIONS CORPORELLES	OPÉRATIONS	TOTAL	TOTAL
EXCÉDENT CUMULÉ LIÉ AUX ACTIVITÉS, AU DÉBUT DE L'EXERCICE	2 082	1 488	16 451	20 021	10 442
Désaffectation – complexe C-LAVIE	(2 082)	(1 488)	3 570	–	–
Arrêt du projet – complexe C-LAVIE	–	–	(2 414)	(2 414)	–
Excédent lié aux activités de l'exercice	–	–	14 906	14 906	15 536
Remise de l'excédent réalisé l'année précédente	–	–	(15 536)	(15 536)	(5 957)
EXCÉDENT CUMULÉ LIÉ AUX ACTIVITÉS, À LA FIN DE L'EXERCICE	–	–	16 977	16 977	20 021

6. DÉBITEURS

	2016	2015
Taxes de vente	1 879	1 992
Clients	2 070	2 066
Autres débiteurs	7 991	3 960
	11 940	8 018

7. STOCKS DESTINÉS À LA VENTE

	2016	2015
Produits stables	31 436	25 525
Plasma pour fractionnement	11 920	6 675
Produits labiles	2 139	3 448
Sang de cordon	1 435	1 830
Tissus humains	685	725
Lait maternel	47	–
	47 662	38 203

Notes complémentaires aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2016 (les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars, sauf indication contraire)

8. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	2016	2015
Fournisseurs	28 097	20 668
Salaires et vacances à payer	11 278	11 776
Charges sociales	1 786	1 454
Revenus reportés	1 073	1 077
Intérêts courus à payer	90	95
	42 324	35 070

9. SUBVENTIONS REPORTÉES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

En août 2015, le MSSS a autorisé Héma-Québec à reporter le solde excédentaire de subvention et à l'utiliser uniquement aux fins prévues. Les variations s'expliquent comme suit :

	2016	2015
Solde de début	1 272	11 639
Subventions reçues	33 366	35 343
Dépenses : produits Synagis et autres services	(32 101)	(37 210)
Récupération du MSSS	(1 272)	(8 000)
Ajustement administratif du MSSS	–	(500)
Solde à la fin	1 265	1 272

10. FACILITÉS DE CRÉDIT

Héma-Québec est autorisée par le ministre de la Santé et des Services sociaux à instituer un régime d'emprunts en vertu de l'article 78 de la *Loi sur l'administration financière* (RLRQ, chapitre A-6.001). Ce régime d'emprunts permet à Héma-Québec d'emprunter à court terme ou par voie de marge de crédit auprès d'institutions financières ou auprès du ministre des Finances, à titre de gestionnaire du Fonds de financement, ou à long terme auprès de ce dernier. Le montant autorisé pour la période du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2018 vise à combler les besoins n'excédant pas 94,6 millions de dollars et le montant autorisé pour le régime précédent prenant fin le 31 mars 2015 était de 62 millions de dollars. Les emprunts prévus dans le cadre de ces régimes servent principalement au financement des découverts bancaires, à l'acquisition et au renouvellement d'actifs, au renouvellement de prêts et à la mise en place de projets visant l'amélioration de la sécurité des produits. Les conditions d'emprunts se font à des taux similaires ou équivalents à ceux du gouvernement du Québec.

Héma-Québec dispose aussi d'une marge de crédit rotative de 15 millions de dollars auprès d'une institution financière dont les conditions peuvent être modifiées au gré de la banque. Cette marge de crédit remboursable à tout moment était utilisée pour un montant de 99 milliers de dollars au 31 mars 2016 (nul au 31 mars 2015).

11. DETTES

	2016	2015
Emprunts au Fonds de financement remboursables par des versements mensuels de 474 (capital seulement) (478 en 2015), à taux fixes variant de 1,24 % à 3,09 % (1,24 % à 3,31 % en 2015), échéant entre 2017 et 2026	23 220	18 493
Emprunts au Fonds de financement remboursables par des versements mensuels de 223 (capital seulement) (223 en 2015), à taux fixes variant de 1,80 % à 3,93 % (1,80 % à 3,93 % en 2015), renouvelables entre 2017 et 2023 et échéant entre 2021 et 2031	26 032	28 684
	49 252	47 177

11. DETTES (suite)

Les remboursements en capital de la dette au cours des prochains exercices reflètent l'hypothèse du renouvellement aux mêmes conditions :

2017	8 318
2018	7 588
2019	6 599
2020	5 766
2021	4 087
2022 et suivantes	16 894

12. PASSIF AU TITRE DES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Héma-Québec a plusieurs régimes à prestations déterminées, capitalisés et non capitalisés, qui garantissent à la plupart des salariés le paiement des prestations de retraite et d'avantages postérieurs à la retraite et à l'emploi. Les régimes de retraite ont fait l'objet d'évaluations actuarielles en date du 31 décembre 2014. Les obligations au titre des avantages sociaux futurs présentées au 31 mars 2016 et le coût des avantages de retraite pour l'exercice clos à cette date sont une extrapolation basée sur les dernières évaluations actuarielles.

Les régimes de retraite à prestations déterminées sont fondés sur le nombre d'années de service et sur le salaire moyen des dernières années précédant le départ à la retraite. Ils prévoient également pour les rentes en paiement une indexation partielle en fonction de l'inflation.

Les autres régimes d'avantages postérieurs à la retraite et à l'emploi ont fait l'objet d'une évaluation actuarielle en date du 1^{er} janvier 2016. Les obligations au titre des avantages sociaux futurs au 31 mars 2016 et le coût des avantages de retraite pour l'exercice clos à cette date sont une extrapolation basée sur cette dernière évaluation actuarielle.

Héma-Québec a également des régimes à cotisations déterminées dont l'engagement est limité à la valeur totale des comptes individuels des participants en vertu des régimes.

Les gains et les pertes actuariels sont amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des salariés participants soit 11 ans pour le régime de retraite des employés syndiqués, 13 ans pour le régime de retraite des employés non syndiqués, 6 ans pour le régime supplémentaire, 15 ans pour les régimes d'assurance vie et des soins médicaux et 2 ans pour les avantages postérieurs à l'emploi.

CLASSIFICATION DU PASSIF (ACTIF) AU TITRE DES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

	2016	2015
Régimes de retraite	4 215	(416)
Autres régimes	6 664	6 406
Total du passif au titre des avantages sociaux futurs	10 879	5 990

RAPPROCHEMENT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

	2016		2015	
	RÉGIMES DE RETRAITE	AUTRES RÉGIMES	RÉGIMES DE RETRAITE	AUTRES RÉGIMES
Obligation au titre des avantages sociaux futurs	192 008	5 852	180 101	7 078
Actifs des régimes de retraite	196 163	–	176 991	–
Situation de (surplus) déficit	(4 155)	5 852	3 110	7 078
Gain (perte) actuariel non amorti	2 329	812	(3 526)	(672)
Provision pour moins-value	6 041	–	–	–
Passif (actif) au titre des avantages sociaux futurs, à la fin de l'exercice	4 215	6 664	(416)	6 406

Notes complémentaires aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2016 (les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars, sauf indication contraire)

HÉMA-QUÉBEC
RAPPORT ANNUEL
2015-2016

141

12. PASSIF AU TITRE DES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)**OBLIGATION AU TITRE DES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS**

	2016		2015	
	RÉGIMES DE RETRAITE	AUTRES RÉGIMES	RÉGIMES DE RETRAITE	AUTRES RÉGIMES
Obligation au titre des avantages sociaux futurs, au début de l'exercice	180 101	7 078	161 594	5 891
Coût des avantages pour services rendus	10 867	3 047	10 190	2 285
Intérêts débiteurs sur l'obligation	10 014	113	9 247	144
Prestations versées	(6 892)	(2 902)	(5 908)	(2 268)
Coût des modifications	–	–	(28)	–
(Gain) perte actuarielle	(2 082)	(1 484)	5 006	1 026
Obligation au titre des avantages sociaux futurs, à la fin de l'exercice	192 008	5 852	180 101	7 078

ACTIFS DES RÉGIMES DE RETRAITE

	2016		2015	
	RÉGIMES DE RETRAITE	AUTRES RÉGIMES	RÉGIMES DE RETRAITE	AUTRES RÉGIMES
Actifs des régimes de retraite, au début de l'exercice	176 991	–	157 874	–
Cotisations versées par l'employeur	8 555	–	5 466	–
Cotisations versées par les employés	4 668	–	4 626	–
Rendement prévu sur les actifs	10 070	–	9 118	–
Prestations versées	(6 892)	–	(5 908)	–
Gain actuariel sur les actifs	2 771	–	5 815	–
Actifs des régimes de retraite, à la fin de l'exercice	196 163	–	176 991	–

VALEUR MARCHANDE DES ACTIFS DES RÉGIMES AU 31 MARS

	2016		2015	
Actions	95 676	49 %	108 828	57 %
Obligations	64 220	33 %	77 437	40 %
Autres	36 405	18 %	6 354	3 %
Total	196 301	100 %	192 619	100 %

RENDEMENT RÉEL SUR LES ACTIFS DES RÉGIMES

	2016	2015
Rendement prévu des actifs	10 070	9 118
Rendement réel des actifs	12 841	14 933
Gain actuariel sur les actifs	2 771	5 815
Taux de rendement réel	7,13 %	9,34 %

12. PASSIF AU TITRE DES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)**COÛT DES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DE L'EXERCICE**

	2016		2015	
	RÉGIMES DE RETRAITE	AUTRES RÉGIMES	RÉGIMES DE RETRAITE	AUTRES RÉGIMES
Coût net des avantages pour services rendus	6 199	3 047	5 564	2 285
Amortissement des pertes actuarielles	1 002	–	1 007	–
Coût des modifications	–	–	(28)	–
Perte non amortie constatée en diminution des modifications	–	–	28	–
Variation de la provision pour moins-value	6 041	–	–	–
Coût au titre des avantages	13 242	3 047	6 571	2 285
Intérêts débiteurs sur l'obligation	10 014	113	9 247	144
Rendement prévu des actifs	(10 070)	–	(9 118)	–
Intérêts au titre des avantages	(56)	113	129	144
Coût total au titre des avantages	13 186	3 160	6 700	2 429

PRINCIPALES HYPOTHÈSES

	2016		2015	
	RÉGIMES DE RETRAITE	AUTRES RÉGIMES	RÉGIMES DE RETRAITE	AUTRES RÉGIMES
Obligation au titre des avantages sociaux futurs au 31 mars				
Taux d'actualisation régime des employés syndiqués	5,35 %	2,50 %	5,55 %	2,20 %
Taux d'actualisation régime des employés non syndiqués	5,45 %	2,50 %	5,65 %	2,20 %
Taux de croissance de la rémunération	3,45 %	3,45 %	3,75 %	3,75 %
Taux d'inflation	2,20 %	–	2,50 %	–
Coût des prestations pour les exercices clos le 31 mars				
Taux d'actualisation régime des employés syndiqués	5,55 %	2,20 %	5,70 %	3,50 %
Taux d'actualisation régime des employés non syndiqués	5,65 %	2,20 %	5,70 %	3,50 %
Taux de rendement prévu des actifs :				
Régime des employés syndiqués	5,55 %	–	5,70 %	–
Régime des employés non syndiqués	5,65 %	–	5,70 %	–
Taux de croissance de la rémunération	3,75 %	3,75 %	3,75 %	3,75 %
Facteurs démographiques				
Mortalité	CPM-2014 projetée avec l'échelle d'amélioration CPM-B		CPM-2014 projetée avec l'échelle d'amélioration CPM-B	

Notes complémentaires aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2016 (les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars, sauf indication contraire)

13. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

2016							
	TERRAIN	BÂTIMENT, AMÉLIORATIONS AU BÂTIMENT ET AUTRES	MATÉRIEL ROULANT ET ÉQUIPEMENT	MOBILIER ET ÉQUIPEMENT DE BUREAU	ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE ET LOGICIEL	DÉVELOPPEMENT INFORMATIQUE	TOTAL
Coût							
Solde de début	2 140	45 064	25 736	4 340	12 138	13 867	103 285
Acquisitions	–	3 556	3 552	320	1 419	1 365	10 212
Dispositions et radiation**	–	(1 542)	(199)	–	(615)	–	(2 356)
Réduction de valeur**	–	–	(1 003)	–	–	–	(1 003)
Solde à la fin*	2 140	47 078	28 086	4 660	12 942	15 232	110 138
Amortissement cumulé							
Solde de début	–	21 394	14 502	3 962	10 051	5 413	55 322
Amortissement de l'exercice	–	2 192	2 167	126	1 098	1 590	7 173
Dispositions et radiation	–	–	(199)	–	(615)	–	(814)
Solde à la fin	–	23 586	16 470	4 088	10 534	7 003	61 681
Valeur comptable nette	2 140	23 492	11 616	572	2 408	8 229	48 457
2015							
	TERRAIN	BÂTIMENT, AMÉLIORATIONS AU BÂTIMENT ET AUTRES	MATÉRIEL ROULANT ET ÉQUIPEMENT	MOBILIER ET ÉQUIPEMENT DE BUREAU	ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE ET LOGICIEL	DÉVELOPPEMENT INFORMATIQUE	TOTAL
Coût							
Solde de début	2 140	42 482	25 200	4 331	11 577	10 543	96 273
Acquisitions	–	2 664	2 600	226	1 258	3 324	10 072
Dispositions	–	(82)	(2 064)	(217)	(697)	–	(3 060)
Solde à la fin*	2 140	45 064	25 736	4 340	12 138	13 867	103 285
Amortissement cumulé							
Solde de début	–	19 310	14 545	4 026	9 813	4 832	52 526
Amortissement de l'exercice	–	2 166	2 021	153	933	581	5 854
Dispositions	–	(82)	(2 064)	(217)	(695)	–	(3 058)
Solde à la fin	–	21 394	14 502	3 962	10 051	5 413	55 322
Valeur comptable nette	2 140	23 670	11 234	378	2 087	8 454	47 963

* Le solde à la fin inclut les immobilisations corporelles en cours de développement suivantes :

	TERRAIN	BÂTIMENT, AMÉLIORATIONS AU BÂTIMENT ET AUTRES	MATÉRIEL ROULANT ET ÉQUIPEMENT	MOBILIER ET ÉQUIPEMENT DE BUREAU	ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE ET LOGICIEL	DÉVELOPPEMENT INFORMATIQUE	TOTAL
2016	–	1 418	1 073	86	478	189	3 244
2015	–	2 348	747	–	294	3 505	6 894

** L'arrêt du projet de construction du complexe C-LAVIE représente une radiation d'immobilisations corporelles en cours de développement de 1 542 milliers de dollars dans la classe bâtiment, améliorations au bâtiment et autres ainsi qu'une réduction de valeur de 375 milliers de dollars dans la classe matériel roulant et équipement.

14. CHARGES PAYÉES D'AVANCE

	2016	2015
Frais reportés du bail emphytéotique – Université Laval	1 097	1 157
Contrat de support et de licences informatiques	1 041	913
Taxes municipales et scolaires	564	604
Contrat de service et d'entretien des équipements de laboratoire	328	262
Assurances	160	357
Autres	427	133
	3 617	3 426

15. STOCKS DE FOURNITURES

	2016	2015
Matériel de collecte	2 879	2 138
Matériel de laboratoire	51	87
	2 930	2 225

16. GESTION DES RISQUES ET INSTRUMENTS FINANCIERS**Gestion des risques**

Dans le cours normal de son exploitation, Héma-Québec est exposée à différents risques financiers détaillés ci-après. La direction analyse ces risques et met en place des stratégies afin de minimiser leurs impacts sur sa performance.

I. Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière. Héma-Québec est exposée au risque de crédit découlant de la possibilité que les parties manquent à leur obligation financière, s'il y a concentration d'opérations avec une même partie ou concentration d'obligation financière de tierces parties ayant des caractéristiques similaires et économiques qui seraient affectées de la même façon par l'évolution de la conjoncture. Les instruments financiers d'Héma-Québec qui sont exposés à un risque de crédit comprennent la trésorerie et équivalents de trésorerie, les clients et autres débiteurs.

Le risque de crédit lié à la trésorerie et équivalents de trésorerie est limité puisque la contrepartie est une banque à charte canadienne jouissant d'une cote de solvabilité élevée attribuée par des agences de notation nationales.

Le risque de crédit imputable aux clients est limité puisque les principales créances sont afférentes à la vente de sang de cordon, de cellules souches, de tissus humains ou de services principalement à des organismes publics inclus dans le périmètre comptable du gouvernement du Québec. Ces créances sont recouvrables au cours de l'année.

Les autres débiteurs incluent principalement des escomptes à recevoir en vertu d'ententes contractuelles avec des fournisseurs. Le risque de crédit est limité puisque ces montants à recevoir sont prévus aux contrats et qu'Héma-Québec a respecté ses obligations d'achat. Ces montants sont recouvrables dans les 60 jours suivant la fin d'exercice.

La valeur comptable à l'état de la situation financière des instruments financiers d'Héma-Québec exposés au risque de crédit représente le montant maximum du risque de crédit auquel l'organisme est exposé et totalise 22 millions de dollars (28 millions de dollars en 2015). Aucun de ces instruments financiers n'est déprécié et la direction estime que la qualité du crédit de tous les instruments qui ne sont pas dépréciés ou en souffrance est bonne à la date des états financiers.

16. GESTION DES RISQUES ET INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

II. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'Héma-Québec ne dispose pas des fonds nécessaires pour répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations liées à ses passifs financiers lorsqu'elles viennent à échéance. Le risque de liquidité englobe également le risque qu'Héma-Québec ne soit pas en mesure de liquider ses actifs financiers au moment opportun à un prix raisonnable.

Héma-Québec gère activement le solde de sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie qui découlent de son exploitation et considère qu'elle détient suffisamment de liquidité et de facilités de crédit afin de s'assurer d'avoir les fonds nécessaires pour répondre à ses besoins financiers courants et à long terme, et ce, à un coût raisonnable, le cas échéant. Les facilités de crédit sont présentées à la note 10.

Au 31 mars 2016 et 2015, les échéances contractuelles des passifs financiers sont les suivantes :

2016					
	2017	2018	2019 ET SUIVANTES	TOTAL	VALEUR COMPTABLE
Fournisseurs, salaires et vacances à payer	39 375	–	–	39 375	39 375
Avance du gouvernement du Québec	6 235	–	–	6 235	6 235
Intérêts sur les dettes	1 224	1 043	3 835	6 102	5 890
Dettes	8 318	7 588	33 346	49 252	49 464
Total des instruments financiers non dérivés	55 152	8 631	37 181	100 964	100 964
Instruments financiers dérivés	13 443	–	–	13 443	13 443
Total des instruments financiers	68 595	8 631	37 181	114 407	114 407
2015					
	2016	2017	2018 ET SUIVANTES	TOTAL	VALEUR COMPTABLE
Fournisseurs, salaires et vacances à payer	32 444	–	–	32 444	32 444
Sommes perçues d'avance du gouvernement du Québec	5 957	–	–	5 957	5 957
Avance du gouvernement du Québec	5 758	–	–	5 758	5 758
Intérêts sur les dettes	1 216	1 037	4 204	6 457	6 253
Dettes	7 869	6 852	32 456	47 177	47 381
Total des instruments financiers non dérivés	53 244	7 889	36 660	97 793	97 793
Instruments financiers dérivés	(22 114)	–	–	(22 114)	(22 114)
Total des instruments financiers	31 130	7 889	36 660	75 679	75 679

III. Risque de marché

Le risque de marché est le risque que le cours du marché ou que le flux de trésorerie futur d'un instrument financier fluctuent en raison des variations du prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risque : le risque de taux d'intérêt, le risque de change et l'autre risque de prix. Héma-Québec est exposée au risque de taux d'intérêt et au risque de change.

Risque de taux d'intérêt :

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variation des taux d'intérêt du marché. Les dettes d'Héma-Québec portent intérêt à taux fixe. Par conséquent, le risque de taux d'intérêt, relativement aux flux de trésorerie, auquel Héma-Québec est exposée est minime et le risque de marché l'est également puisqu'Héma-Québec n'a pas l'intention de les rembourser avant l'échéance.

16. GESTION DES RISQUES ET INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)**III. Risque de marché (suite)***Risque de change :*

Dans le cours normal de son exploitation, Héma-Québec réalise ses achats de produits stables essentiellement en dollars américains et est donc exposée aux fluctuations de cette devise. Héma-Québec s'est dotée d'une politique de gestion de risque de change et a recours à des instruments financiers dérivés pour gérer les risques de change notamment par contrats de change. Afin de gérer le risque de change afférent à l'achat de produits stables, de fournitures médicales et de collectes, de cellules souches, de sang de cordon et de tissus humains, Héma-Québec s'est engagée à acheter des devises américaines pour couvrir 90 % de ses besoins estimés en devises, par 26 contrats de change pour un montant de 145,6 millions de dollars américains au taux de 1,391 pour la période du 1^{er} avril 2016 au 16 mars 2017 (en 2015, 26 contrats de change pour un montant de 171,6 millions de dollars au taux de 1,1377 pour la période du 2 avril 2015 au 17 mars 2016).

Au 31 mars 2016, des pertes non réalisées sur les contrats de change au montant de 13 millions de dollars sont comptabilisées à l'état des gains et pertes de réévaluation (gains non réalisés de 22 millions de dollars au 31 mars 2015) et elles sont évaluées en fonction de l'écart entre les taux d'achat des devises selon les contrats de change et le taux de 1,2987 non ajusté coté sur un marché actif pour des instruments identiques, au 31 mars 2016 (1,2666 au 31 mars 2015).

L'état de la situation financière inclut les montants suivants en dollars canadiens à l'égard d'actifs et de passifs financiers libellés en devises étrangères :

	2016	2015
DOLLARS AMÉRICAINS		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	10 290	2 759
Clients et autres débiteurs	4 756	2 725
Fournisseurs	9 338	4 609
EURO		
Fournisseurs	103	–

Une variation du cours du dollar américain de 8 % (8 % en 2015), correspondant à la volatilité observée sur le marché au cours des 12 derniers mois, n'aurait pas d'incidence significative sur l'excédent annuel lié aux activités ni sur les gains et pertes de réévaluation en s'appuyant sur les actifs et passifs financiers libellés en devises étrangères détenus par Héma-Québec à la date des états financiers.

17. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Héma-Québec s'est engagée par des baux à long terme échéant à diverses dates au cours des 19 prochaines années pour ses locaux d'exploitation et administratifs. Les baux pour les locaux comportent, dans certains cas, une option de renouvellement pouvant aller jusqu'à cinq ans.

Les charges de loyers de l'exercice clos le 31 mars 2016 s'élèvent à 3,3 millions de dollars (2,9 millions de dollars en 2015) pour les locaux. Les paiements minimums futurs relatifs aux baux à long terme s'établissent comme suit :

2017	3 273
2018	3 151
2019	2 657
2020	2 294
2021	2 298
2022 et suivantes	22 857

Notes complémentaires aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2016 (les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars, sauf indication contraire)

HÉMA-QUÉBEC
RAPPORT ANNUEL
2015-2016

147

18. ÉVENTUALITÉS

Dans le cours normal de ses activités, Héma-Québec est exposée à diverses réclamations et poursuites judiciaires. La direction est d'avis qu'une provision suffisante a été constituée à l'égard des déboursés qui pourraient découler de ces litiges et elle ne prévoit pas d'incidence défavorable importante sur la situation financière et les résultats d'Héma-Québec.

19. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, Héma-Québec est apparentée avec tous les ministères et fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises publiques contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Héma-Québec n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

20. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée pour l'exercice courant.

Rapport de la Direction à l'égard de l'information financière

Les états financiers consolidés d'Hydro-Québec ainsi que l'ensemble des renseignements financiers contenus dans le présent Rapport annuel sont la responsabilité de la Direction et sont approuvés par le Conseil d'administration. Les états financiers consolidés ont été dressés par la Direction conformément aux principes comptables généralement reconnus des États-Unis et tiennent compte des décisions de la Régie de l'énergie relatives au transport et à la distribution de l'électricité. Ils comprennent des montants déterminés d'après les meilleures estimations et selon le jugement de la Direction. L'information financière présentée ailleurs dans le Rapport annuel est conforme à celle qui est fournie dans les états financiers consolidés.

La Direction maintient un système de contrôle interne ayant pour but de fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est pertinente et fiable, et que les biens d'Hydro-Québec sont convenablement comptabilisés et protégés. Ce système comprend notamment les politiques et directives d'Hydro-Québec ainsi que la communication aux employés des règles d'éthique et du *Code de conduite* de l'entreprise, afin d'assurer une gestion intégrée des ressources ainsi qu'une conduite ordonnée des affaires. Un processus de vérification interne contribue à évaluer le caractère suffisant et l'efficacité du contrôle, de même que les politiques et directives d'Hydro-Québec. Des recommandations découlant de ce processus sont soumises à la Direction et au Comité de vérification.

Le Conseil d'administration est responsable de la gouvernance de l'entreprise. Il s'acquitte de sa responsabilité à l'égard des états financiers consolidés principalement par l'entremise de son Comité de vérification, composé uniquement d'administrateurs indépendants, qui n'exercent pas une fonction à plein temps au sein d'Hydro-Québec ni dans l'une de ses filiales. Il incombe au Comité de vérification de s'assurer que les états financiers consolidés donnent une image fidèle de la situation financière d'Hydro-Québec, de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie, et de recommander au Conseil d'administration l'approbation des états financiers consolidés. Le Comité de vérification rencontre la Direction, le vérificateur interne et les auditeurs indépendants afin de discuter des résultats de leurs audits et des constatations qui en découlent quant à l'intégrité et à la qualité de la présentation de l'information financière et quant au système de contrôle interne d'Hydro-Québec. Le vérificateur interne et les auditeurs indépendants ont librement et pleinement accès au Comité de vérification, en présence ou non de la Direction.

Les états financiers consolidés des exercices 2015 et 2014 ont été audités conjointement par le Vérificateur général du Québec, KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. et Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.

/s/ Michael D. Penner

Président du Conseil d'administration

/s/ Éric Martel

Président-directeur général

/s/ Lise Croteau

Vice-présidente exécutive et
chef de la direction financière

Montréal, Québec
Le 19 février 2016

Rapport des auditeurs indépendants

Au Ministre des Finances du Québec,

RAPPORT SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints d'Hydro-Québec, qui comprennent les bilans consolidés aux 31 décembre 2015 et 2014 et les états consolidés des résultats, du résultat étendu, des variations des capitaux propres et des flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION POUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement reconnus des États-Unis, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

RESPONSABILITÉ DES AUDITEURS

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

OPINION

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée d'Hydro-Québec aux 31 décembre 2015 et 2014, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour les exercices terminés à ces dates, conformément aux principes comptables généralement reconnus des États-Unis.

RAPPORT RELATIF À D'AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), nous déclarons qu'à notre avis, compte tenu de l'application rétroactive du changement de référentiel comptable expliqué à la note 21 afférente aux états financiers consolidés, ces normes ont été appliquées pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015 de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

/s/ KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l.¹

/s/ Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l.²

/s/ Guylaine Leclerc, FCPA auditrice, FCA
Vérificatrice générale du Québec

Montréal, Québec

Le 19 février 2016

1. CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A120220

2. CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A109499

États financiers consolidés

ÉTATS CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS

Exercices terminés les 31 décembre En millions de dollars canadiens	Notes	2015	2014 (note 21)
Produits		13 754	13 652
Charges			
Exploitation		2 527	2 366
Achats d'électricité et de combustible		1 938	1 968
Amortissement	4	2 713	2 593
Taxes	5	980	975
		8 158	7 902
Bénéfice d'exploitation		5 596	5 750
Frais financiers	6	2 449	2 425
Bénéfice net		3 147	3 325

ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT ÉTENDU

Exercices terminés les 31 décembre En millions de dollars canadiens	Notes	2015	2014 (note 21)
Bénéfice net		3 147	3 325
Autres éléments du résultat étendu			
Variation des gains reportés sur les éléments désignés comme couvertures de flux de trésorerie	15	2 015	929
Reclassement aux résultats des gains reportés sur les éléments désignés comme couvertures de flux de trésorerie	15	(1 595)	(541)
Gains actuariels (pertes actuarielles) et (coût des) crédit pour les services passés au titre des avantages sociaux futurs	18	64	(696)
Reclassement aux résultats des pertes actuarielles nettes et du coût des (crédit pour les) services passés au titre des avantages sociaux futurs	18	243	225
		727	(83)
Résultat étendu		3 874	3 242

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

BILANS CONSOLIDÉS

Aux 31 décembre En millions de dollars canadiens	Notes	2015	2014 (note 21)
ACTIF			
Actif à court terme			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		2 648	1 271
Placements temporaires		1 895	1 664
Clients et autres débiteurs	15	2 242	2 171
Instruments dérivés	15	274	172
Actifs réglementaires	3	122	182
Matériaux, combustible et fournitures		212	199
		7 393	5 659
Immobilisations corporelles	7	61 558	60 413
Actifs incorporels	8	1 014	1 062
Placements	9	859	863
Instruments dérivés	15	128	91
Actifs réglementaires	3	3 939	4 559
Autres actifs	10	308	461
		75 199	73 108
PASSIF			
Passif à court terme			
Emprunts		9	23
Créditeurs et charges à payer		2 278	2 257
Dividende à payer	16	2 360	2 535
Intérêts courus		913	907
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	11	85	79
Instruments dérivés	15	299	159
Passifs réglementaires	3	49	–
Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an	12	2 059	906
		8 052	6 866
Dette à long terme	12	43 613	43 579
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	11	780	804
Instruments dérivés	15	5	60
Passifs réglementaires	3	392	350
Autres passifs	13	2 571	3 221
Dette à perpétuité	14	311	267
		55 724	55 147
CAPITAUX PROPRES			
Capital-actions	16	4 374	4 374
Bénéfices non répartis		16 546	15 759
Cumul des autres éléments du résultat étendu		(1 445)	(2 172)
		19 475	17 961
		75 199	73 108
Engagements et éventualités	19		

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Au nom du Conseil d'administration,

/s/ **Michelle Cormier**

Présidente du Comité de vérification

/s/ **Michael D. Penner**

Président du Conseil d'administration

ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

Exercices terminés les 31 décembre En millions de dollars canadiens	Notes	Capital-actions	Bénéfices non répartis	Cumul des autres éléments du résultat étendu	Total des capitaux propres
Solde au 1 ^{er} janvier 2015	16	4 374	15 759	(2 172)	17 961
Bénéfice net		–	3 147	–	3 147
Autres éléments du résultat étendu	16	–	–	727	727
Dividende	16	–	(2 360)	–	(2 360)
Solde au 31 décembre 2015		4 374	16 546	(1 445)	19 475
Solde au 1 ^{er} janvier 2014	21	4 374	14 969	(2 089)	17 254
Bénéfice net		–	3 325	–	3 325
Autres éléments du résultat étendu	16	–	–	(83)	(83)
Dividende	16	–	(2 535)	–	(2 535)
Solde au 31 décembre 2014		4 374	15 759	(2 172)	17 961

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTATS CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercices terminés les 31 décembre En millions de dollars canadiens	Notes	2015	2014 (note 21)
Activités d'exploitation			
Bénéfice net		3 147	3 325
Ajustements visant à déterminer les flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation			
Amortissement	4	2 713	2 593
Amortissement des primes, escomptes et frais d'émission relatifs aux titres d'emprunt		159	147
Excédent du coût net constaté sur les sommes versées au titre des avantages sociaux futurs		161	27
Autres		209	(184)
Actifs et passifs réglementaires		(56)	(103)
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement	17	(98)	68
		6 235	5 873
Activités d'investissement			
Ajouts aux immobilisations corporelles		(3 340)	(3 675)
Ajouts aux actifs incorporels		(100)	(140)
(Acquisition) cession nette de placements temporaires		(218)	43
Autres		14	17
		(3 644)	(3 755)
Activités de financement			
Émission de dette à long terme		13	1 511
Remboursement de dette à long terme		(1 044)	(2 702)
Encaissements découlant de la gestion du risque de crédit	15	8 220	3 521
Décaissements découlant de la gestion du risque de crédit	15	(6 397)	(2 596)
Variation nette des emprunts		(19)	(11)
Dividende versé		(2 535)	(2 207)
Autres		486	198
		(1 276)	(2 286)
Effet des variations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie		62	6
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		1 377	(162)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice		1 271	1 433
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice		2 648	1 271
Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie	17		

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices terminés les 31 décembre 2015 et 2014

Les montants indiqués dans les tableaux sont exprimés en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire.

Selon la loi qui la régit, Hydro-Québec a pour objets de fournir de l'énergie et d'œuvrer dans le domaine de la recherche et de la promotion relatives à l'énergie, de la transformation et de l'économie de l'énergie, de même que dans tout domaine connexe ou relié à l'énergie. Hydro-Québec doit notamment assurer l'approvisionnement en électricité patrimoniale tel qu'il a été établi par la Loi sur la Régie de l'énergie et qui correspond à un volume maximal annuel de référence de 165 TWh pour le marché québécois. À titre de société d'État, Hydro-Québec est exonérée de l'impôt sur le revenu au Canada.

NOTE 1 // Principales conventions comptables

Les états financiers consolidés d'Hydro-Québec sont dressés selon les principes comptables généralement reconnus des États-Unis (PCGR des États-Unis) depuis le 1^{er} janvier 2015. Les présents états financiers consolidés sont donc les premiers états financiers consolidés annuels d'Hydro-Québec dressés selon ce référentiel comptable.

Le nouveau référentiel comptable a été appliqué de façon rétrospective à toutes les périodes présentées dans ces états financiers consolidés. La note 21, Première application des PCGR des États-Unis, présente les incidences du passage aux PCGR des États-Unis sur la situation financière et les résultats d'exploitation de l'exercice 2014, soit les rapprochements avec les montants présentés antérieurement dans les états financiers consolidés établis conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, tels qu'ils sont énoncés à la Partie V du *Manuel de CPA Canada*, « Normes comptables pré-basculément » (PCGR du Canada).

La Direction est d'avis que ces états financiers consolidés comprennent tous les ajustements nécessaires pour donner, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée d'Hydro-Québec. La Direction a évalué les événements qui ont eu lieu jusqu'au 19 février 2016, date d'approbation des présents états financiers consolidés par le Conseil d'administration, afin de déterminer si les circonstances justifiaient la comptabilisation ou la présentation d'événements postérieurs à la date du bilan.

RÉGLEMENTATION

La *Loi sur la Régie de l'énergie* accorde à la Régie de l'énergie (la Régie) la compétence exclusive pour fixer ou modifier les tarifs et les conditions auxquels l'électricité est transportée et distribuée par Hydro-Québec. De ce fait, les activités de transport et de distribution d'électricité d'Hydro-Québec au Québec sont réglementées. Selon les dispositions de cette loi, les tarifs sont établis par une décision motivée de trois régisseurs après la tenue d'audiences publiques. Par ailleurs, la loi prévoit que les tarifs sont fixés de manière à permettre le recouvrement du coût de la prestation du service et un rendement raisonnable sur la base de tarification.

Les PCGR des États-Unis reconnaissent que la réglementation des tarifs peut avoir pour effet de modifier le moment où certaines opérations sont comptabilisées dans les résultats consolidés et ainsi donner lieu à la comptabilisation d'actifs et de passifs réglementaires, qu'Hydro-Québec juge probable de pouvoir recouvrer ou de devoir régler ultérieurement au moyen du processus d'établissement des tarifs.

Lorsque le Transporteur ou le Distributeur a une assurance suffisante qu'il est probable que certains coûts engagés pourront être recouverts dans les tarifs futurs, ces coûts sont reportés et comptabilisés à titre d'actifs. Lorsqu'il est probable que le Transporteur ou le Distributeur devra rembourser des montants à la clientèle, ou lorsque des coûts ont été recouverts alors qu'ils seront engagés ultérieurement, un passif est comptabilisé. Les soldes de ces actifs et de ces passifs sont amortis sur les périodes de recouvrement approuvées par la Régie.

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés comprennent les comptes d'Hydro-Québec, de ses filiales et des entités à détenteurs de droits variables dont Hydro-Québec est le principal bénéficiaire. Tous les soldes et toutes les opérations intersociétés ont été éliminés au moment de la consolidation.

Les placements dans les coentreprises sont comptabilisés à la valeur de consolidation. Ces placements sont initialement comptabilisés au coût, et leur valeur comptable est ensuite augmentée ou diminuée d'un montant équivalant à la quote-part d'Hydro-Québec des variations de l'actif net des coentreprises qui surviennent après la date d'acquisition. La quote-part revenant à Hydro-Québec des résultats des coentreprises est comptabilisée dans les résultats. Les dividendes reçus des coentreprises sont portés en diminution de la valeur comptable des placements.

UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation des états financiers selon les PCGR des États-Unis exige que la Direction procède à des estimations et formule des hypothèses qui influent sur les montants comptabilisés au titre des actifs et des passifs, sur les informations à fournir concernant les actifs et les passifs éventuels à la date des états financiers consolidés, de même que sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les estimations concernent notamment les produits, qui comprennent des montants estimés pour l'électricité livrée mais non facturée, la valeur comptable des actifs et passifs réglementaires, la durée de vie utile des immobilisations corporelles et des actifs incorporels aux fins du calcul de la charge d'amortissement, les flux de trésorerie, les échéanciers prévus des paiements et les taux d'actualisation utilisés pour déterminer les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations ainsi que les avantages sociaux futurs. Ces taux reposent sur des hypothèses économiques et actuarielles. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations, et les écarts pourraient être importants.

NOTE 1 // Principales conventions comptables (suite)**PRODUITS**

Hydro-Québec approvisionne le marché québécois en électricité et vend aussi de l'électricité sur les marchés de gros au Canada et aux États-Unis. Elle effectue également des transactions d'arbitrage. Les produits des ventes d'électricité et des transactions d'arbitrage sont comptabilisés à la livraison. Les transactions d'arbitrage sont comptabilisées après déduction des achats d'électricité afférents.

Les produits comprennent également certains montants qu'Hydro-Québec est en droit de recevoir de la clientèle ou qu'elle doit lui remettre ultérieurement. Ces montants concernent notamment l'approvisionnement en électricité postpatrimoniale, les services de transport et les aléas climatiques. Ces éléments donnent lieu à des actifs et passifs financiers qui sont présentés soit dans les postes Clients et autres débiteurs et Autres actifs, soit dans les postes Créditeurs et charges à payer et Autres passifs, selon leur échéance.

Les autres produits sont comptabilisés lorsque les services sont rendus ou les biens, livrés.

CONVERSION DES DEVISES

Les éléments monétaires de l'actif et du passif libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date du bilan, tandis que les éléments non monétaires libellés en devises sont convertis au taux de change historique. Les produits et les charges résultant d'opérations conclues en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les gains ou pertes de change résultant de la conversion des éléments monétaires sont inclus dans les résultats.

Les états financiers des établissements à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar canadien sont convertis selon la méthode du taux courant. Selon cette méthode, les éléments d'actif et de passif sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date du bilan, tandis que les produits et les charges sont convertis au taux de change moyen de la période. Les gains ou pertes de change résultant de la conversion des états financiers de ces établissements à l'étranger sont présentés dans le poste Cumul des autres éléments du résultat étendu, sous la rubrique Capitaux propres du bilan.

INSTRUMENTS FINANCIERS*Trésorerie et équivalents de trésorerie*

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent des placements dont l'échéance est d'au plus trois mois à compter de la date d'acquisition.

Placements temporaires

Les placements temporaires, classés dans la catégorie des titres de créance disponibles à la vente, sont constitués d'instruments du marché monétaire dont l'échéance est supérieure à trois mois à compter de la date d'acquisition et sont comptabilisés à la juste valeur. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les Autres éléments du résultat étendu jusqu'au moment de leur réalisation; elles sont alors reclassées dans les résultats.

Les intérêts sur ces placements, calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif, sont comptabilisés dans les résultats.

Débiteurs – Clients

Les comptes clients sont comptabilisés au montant facturé, déduction faite de la provision pour créances douteuses. Celle-ci est établie en fonction du statut des dossiers clients et de l'historique de recouvrement pour chaque groupe d'âges des comptes. Les débiteurs sont radiés dans la période au cours de laquelle les comptes sont jugés irrécouvrables.

Autres débiteurs et passifs financiers

Les autres débiteurs présentés sous Clients et autres débiteurs, les débiteurs présentés sous Autres actifs et le remboursement gouvernemental relatif à la tempête de verglas de 1998, également présenté dans ce poste, diminués des pertes de valeur s'il y a lieu, de même que les passifs financiers présentés sous Créditeurs et charges à payer et Autres passifs, les emprunts, le dividende à payer, les intérêts courus, la dette à long terme et la dette à perpétuité, sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le coût amorti comprend les frais de transaction ainsi que les primes et les escomptes, le cas échéant. Les intérêts sont comptabilisés dans les résultats.

Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont comptabilisés à la juste valeur à la date du bilan. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les résultats au cours de la période où elles se produisent, à moins qu'il s'agisse d'instruments dérivés désignés comme couvertures dans une relation de couverture de flux de trésorerie. Sont présentés dans le bilan les soldes nets des instruments dérivés transigés avec une même contrepartie qui font l'objet d'une convention-cadre de compensation exécutoire et pour lesquels les conditions permettant la compensation sont réunies.

Dans le cadre de la gestion intégrée de ses risques d'affaires, Hydro-Québec a recours à des instruments dérivés pour gérer le risque de marché, c'est-à-dire le risque de change, le risque de taux d'intérêt ainsi que le risque lié aux variations du prix de l'énergie et de l'aluminium. Elle applique la comptabilité de couverture de flux de trésorerie ou de juste valeur aux relations de couverture admissibles qu'elle désigne comme couvertures et documente ces relations en bonne et due forme, notamment en rattachant les instruments dérivés soit à des actifs ou à des passifs précis présentés dans le bilan, soit à des opérations futures probables. Hydro-Québec s'assure que les relations de couverture sont hautement efficaces pour couvrir l'exposition aux risques visés au moment de leur mise en place, puis tous les mois. De plus, dans le cas des couvertures d'opérations futures, elle évalue au moins trimestriellement la probabilité de réalisation de ces opérations désignées comme éléments couverts.

Dans le cas d'une couverture de flux de trésorerie, la partie efficace des variations de la juste valeur d'un instrument désigné comme couverture est comptabilisée dans les Autres éléments du résultat étendu, tandis que la partie inefficace est immédiatement comptabilisée dans les résultats, dans le poste qui sera touché par l'élément couvert. Les montants comptabilisés dans le Cumul des autres éléments du résultat étendu sont reclassés dans les résultats, également dans le poste touché par l'élément couvert, au cours des périodes où cet élément influe sur les résultats. S'il s'avère qu'un instrument dérivé ne réunit plus les conditions de couverture, s'il est expiré, vendu, résilié ou exercé, ou si Hydro-Québec met fin à sa désignation comme élément de couverture, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée de façon prospective. Les gains et les pertes cumulés

NOTE 1 // Principales conventions comptables (suite)

antérieurement dans les Autres éléments du résultat étendu continuent d'être reportés en vue d'être reclassés dans les résultats au cours des mêmes périodes que l'élément couvert. Si l'élément couvert cesse d'exister, ou s'il devient probable que les transactions futures couvertes ne se réaliseront pas, les gains ou les pertes reportés sont immédiatement reclassés dans les résultats.

Dans le cas d'une couverture de juste valeur, les variations de la juste valeur de l'instrument dérivé, y compris celles qui sont liées à la partie inefficace de la relation de couverture, sont comptabilisées dans les résultats, dans le poste touché par l'élément couvert. Les variations compensatoires de la juste valeur de l'élément couvert attribuables au risque couvert sont inscrites à titre d'ajustements de la valeur comptable de cet élément et sont comptabilisées en contrepartie dans les résultats.

Les flux de trésorerie attribuables aux instruments dérivés désignés comme couvertures sont présentés dans l'état des flux de trésorerie selon le même classement que l'élément couvert.

Hydro-Québec évalue ses contrats pour déterminer s'ils répondent à la définition d'un dérivé ou s'ils comportent un dérivé incorporé qui doit être séparé de son contrat hôte. Si tel est le cas, le contrat ou le dérivé incorporé en question est comptabilisé à la juste valeur dans le bilan.

Tous les contrats à terme sur éléments non financiers qui peuvent faire l'objet d'un règlement net et dont le prix est étroitement lié à l'élément non financier acheté ou vendu sont comptabilisés à la date de règlement s'il est probable qu'il y aura livraison ou réception conformément aux besoins prévus.

JUSTE VALEUR

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif dans le cadre d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

Conformément aux normes applicables, Hydro-Québec classe les évaluations à la juste valeur des actifs et des passifs selon une hiérarchie à trois niveaux fondée sur le type de données utilisées pour réaliser ces évaluations :

- niveau 1 : cours (non ajustés) pour des actifs ou des passifs identiques auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation sur des marchés actifs;
- niveau 2 : données autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement; et
- niveau 3 : données non observables.

MATÉRIAUX, COMBUSTIBLE ET FOURNITURES

Les stocks de matériaux, de combustible et de fournitures sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Le coût comprend les matériaux, la main-d'œuvre, les autres frais directement attribuables aux activités de construction et les frais financiers capitalisés pendant la période de réalisation des travaux. Est également comptabilisé

dans les immobilisations corporelles le coût des avant-projets qui répondent aux critères suivants : la faisabilité technique du projet a été démontrée, sa rentabilité a été évaluée et la Direction juge probable qu'elle disposera des ressources nécessaires pour le réaliser. La valeur actualisée des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations corporelles et celle des ententes conclues avec des communautés locales qui correspondent à la définition d'un passif sont ajoutées à la valeur comptable des immobilisations corporelles en cause. Par ailleurs, les contributions reçues de tiers sont portées en diminution du coût des immobilisations corporelles visées.

Les immobilisations corporelles sont amorties sur leur durée de vie utile, selon la méthode de l'amortissement linéaire. L'amortissement débute le mois suivant la date de mise en service. Les périodes d'amortissement pour les principales catégories d'immobilisations corporelles sont les suivantes :

Production hydraulique	40 à 120 ans
Production thermique	15 à 50 ans
Postes et lignes de transport	30 à 85 ans
Postes et lignes de distribution	25 à 60 ans
Autres immobilisations corporelles	5 à 50 ans

À la sortie d'immobilisations corporelles, le coût de celles-ci, déduction faite de l'amortissement cumulé et de la valeur de récupération, est inscrit dans les résultats de l'exercice.

Les frais d'entretien et de réparation sont comptabilisés dans les résultats lorsqu'ils sont engagés.

CONTRATS DE LOCATION

Les contrats de location-acquisition, qui ont pour effet de transférer à Hydro-Québec la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété du bien loué, sont présentés dans le poste Immobilisations corporelles. Ils sont comptabilisés à la date de leur entrée en vigueur, soit à la juste valeur du bien loué, soit, si elle est moins élevée, à la valeur actualisée des paiements minimums au titre de la location. Les contrats de location-acquisition comprennent les contrats admissibles à titre de contrats de location qui prévoient le transfert du droit d'utilisation de l'actif visé. Ils sont amortis sur la durée de vie utile de l'actif ou sur la durée du contrat, si celle-ci est moindre.

Les paiements relatifs aux contrats de location-exploitation, en vertu desquels le bailleur conserve la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété, sont comptabilisés dans les résultats pendant toute la durée du contrat.

ACTIFS INCORPORELS

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût.

Le coût des logiciels développés en interne est capitalisé lorsqu'il satisfait aux critères de capitalisation. Les frais financiers afférents sont capitalisés pendant la période de développement.

Les actifs incorporels qui ont une durée de vie utile indéfinie ne font l'objet d'aucun amortissement. Ces actifs sont soumis à un test de dépréciation, annuellement ou à intervalles plus fréquents si des événements indiquent qu'ils pourraient avoir subi une perte de valeur. Tout excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est comptabilisé dans les résultats de la période au cours de laquelle la dépréciation est déterminée.

NOTE 1 // Principales conventions comptables (suite)

Les actifs incorporels dont la durée de vie utile est limitée, soit les logiciels et licences ainsi que les brevets, sont amortis sur leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire. Les périodes d'amortissement pour ces actifs sont les suivantes :

Logiciels et licences	3 à 10 ans
Brevets	20 ans

FRAIS FINANCIERS CAPITALISÉS

Les frais financiers capitalisés aux immobilisations en cours et aux logiciels développés en interne qui sont liés à des activités non réglementées sont établis en fonction du coût des capitaux empruntés et sont comptabilisés en réduction des frais financiers dans les résultats consolidés. Les frais financiers capitalisés aux immobilisations en cours qui sont liées à des activités à tarifs réglementés de transport ou de distribution tiennent également compte du rendement des capitaux propres des activités visées. La partie qui correspond au rendement des capitaux propres est intégrée aux Produits dans les résultats consolidés.

DÉPRÉCIATION DES ACTIFS À LONG TERME

Hydro-Québec revoit la valeur comptable de ses immobilisations corporelles et de ses actifs incorporels amortissables lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que les flux de trésorerie nets prévus non actualisés pourraient être inférieurs à la valeur comptable de ces immobilisations et actifs. Le cas échéant, une perte de valeur correspondant à l'excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est comptabilisée.

AVANTAGES SOCIAUX FUTURS*Régime de retraite et autres avantages postérieurs au départ à la retraite*

Hydro-Québec offre à l'ensemble de son personnel un régime de retraite contributif à prestations déterminées de type fin de carrière (le Régime de retraite) ainsi que d'autres avantages postérieurs au départ à la retraite. Elle comptabilise ses obligations au titre du Régime de retraite et de ces autres avantages après déduction de la juste valeur de leur actif respectif.

Le coût des prestations et les obligations au titre du Régime de retraite et des autres avantages postérieurs au départ à la retraite accordés en échange des services rendus sont calculés selon la méthode actuarielle de répartition des prestations au prorata des années de service. Ils sont déterminés en fonction d'un taux d'actualisation et reposent sur les meilleures estimations de la Direction, notamment quant au rendement prévu des actifs des régimes, à la croissance des salaires, à la croissance des coûts des soins de santé et à l'âge de départ à la retraite des employés. Les actifs des régimes sont évalués à la juste valeur à la date du bilan.

Aux fins de l'établissement du coût des prestations et de ses obligations au titre du Régime de retraite et des autres avantages postérieurs au départ à la retraite, Hydro-Québec a adopté les conventions suivantes :

- Le taux d'actualisation est fondé sur le taux moyen de la courbe des taux d'intérêt à la date de l'évaluation pour des obligations de sociétés canadiennes de qualité supérieure et tient compte des flux de trésorerie prévus rattachés aux obligations au titre des prestations projetées.
- Les gains et les pertes actuariels sont comptabilisés dans les Autres éléments du résultat étendu dans la période au cours de laquelle ils surviennent. Par la suite, un montant au titre du gain actuariel ou de la perte actuarielle est amorti dans le poste Charges d'exploitation si le gain actuariel net non amorti ou la perte actuarielle nette non amortie

au début de l'exercice excède soit 10 % de la valeur des obligations au titre des prestations projetées, soit 10 % de la valeur liée au marché de l'actif du régime, le plus élevé des deux montants étant retenu. L'amortissement correspond à l'excédent divisé par la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs.

- Le coût des (crédit pour les) services passés découlant des modifications au Régime de retraite et aux autres avantages postérieurs au départ à la retraite est initialement comptabilisé dans les Autres éléments du résultat étendu. Par la suite, ce coût est amorti dans le poste Charges d'exploitation selon la méthode de l'amortissement linéaire, sur des périodes n'excédant pas la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs.
- Le rendement prévu de l'actif du Régime de retraite est fondé sur une valeur liée au marché qui est déterminée par l'application d'une moyenne mobile sur cinq ans, dans le cas des actions, et par l'évaluation à leur juste valeur des autres catégories d'actifs.

Les soldes non amortis des pertes actuarielles nettes et du coût des (crédit pour les) services passés comptabilisés dans le Cumul des autres éléments du résultat étendu au titre des avantages sociaux futurs qui seront recouverts dans les tarifs futurs sont comptabilisés en tant qu'actif réglementaire.

Avantages postérieurs à l'emploi

Hydro-Québec offre à l'ensemble de son personnel des avantages postérieurs à l'emploi, dont un régime d'assurance salaire invalidité de longue durée qui prévoit le versement de prestations déterminées à long terme.

Le coût et l'obligation au titre des avantages postérieurs à l'emploi sont constatés au moment où survient l'événement donnant naissance à l'obligation de verser les prestations. Le coût de ces avantages, y compris la totalité des gains et des pertes actuariels afférents, est comptabilisé dans les résultats de la période.

OBLIGATIONS LIÉES À LA MISE HORS SERVICE D'IMMOBILISATIONS

Hydro-Québec comptabilise des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations dans la période au cours de laquelle naissent des obligations juridiques à cet égard, lorsqu'il est possible de faire une estimation raisonnable de leur juste valeur. Les coûts correspondants de mise hors service sont ajoutés à la valeur comptable de l'immobilisation corporelle en cause et sont amortis sur la durée de vie utile de celle-ci. Dans les exercices ultérieurs, toute variation due à l'écoulement du temps est comptabilisée dans les charges d'exploitation de l'exercice courant (charge de désactualisation), et le montant correspondant est ajouté à la valeur comptable du passif. Les variations résultant de révisions de l'échéancier ou du montant des flux de trésorerie non actualisés sont comptabilisées comme une augmentation ou une diminution de la valeur comptable du passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, et le montant correspondant est soit ajouté à la valeur comptable de l'immobilisation en cause, soit déduit jusqu'à concurrence de sa valeur comptable, tout excédent étant alors comptabilisé dans les résultats. Lorsque l'immobilisation a atteint la fin de sa durée de vie utile, toute variation est immédiatement comptabilisée dans les résultats. Les coûts réels engagés pour régler les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations sont portés en réduction des passifs. Lors du règlement final d'une telle obligation, l'écart entre le solde de l'obligation et le coût réel engagé est comptabilisé à titre de gain ou de perte dans les résultats.

NOTE 1 // Principales conventions comptables (suite)

Les flux de trésorerie estimatifs nécessaires pour régler les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations sont établis d'après des études qui tiennent compte de diverses hypothèses sur les moyens à prendre et sur l'échéancier à suivre pour la mise hors service. Hydro-Québec révisé périodiquement l'évaluation de ces obligations en fonction des diverses hypothèses et estimations inhérentes aux calculs, des progrès technologiques éventuels et de l'évolution des normes, lois et règlements applicables.

ENTENTES CONCLUES AVEC DES COMMUNAUTÉS LOCALES

Hydro-Québec a conclu diverses ententes avec les communautés locales concernées par certains projets d'investissement en immobilisations corporelles. Lorsqu'ils correspondent à la définition d'un passif, les montants relatifs à ces ententes sont comptabilisés dans le poste Dette à long terme, et la contrepartie est comptabilisée dans le poste Immobilisations corporelles. Les montants comptabilisés sont déterminés par actualisation des flux de

trésorerie futurs relatifs à ces ententes. Le taux d'actualisation utilisé correspond au taux d'intérêt des obligations d'Hydro-Québec à la date de la comptabilisation initiale. Ultérieurement, dans le cas des ententes dont les flux de trésorerie sont indexés, ces derniers font l'objet d'une réestimation annuelle qui peut entraîner une modification du taux d'actualisation.

OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Dans le cours normal de ses activités, Hydro-Québec réalise des ventes d'électricité et d'autres opérations commerciales avec son unique actionnaire, le gouvernement du Québec, et ses organismes ainsi qu'avec d'autres sociétés d'État. Ces opérations sont évaluées à la valeur d'échange.

Par ailleurs, à titre de société d'État du gouvernement du Québec, Hydro-Québec fournit à celui-ci des données financières établies sur la base des Normes internationales d'information financière aux fins de la préparation par le gouvernement de ses états financiers consolidés.

NOTE 2 // Modifications de conventions comptables**NORMES ADOPTÉES EN 2015****Stocks**

En juillet 2015, le Financial Accounting Standards Board (FASB) a publié l'Accounting Standards Update (ASU) 2015-11, *Inventory (Topic 330): Simplifying the Measure of Inventory*. Cette norme exige que les stocks dont le coût est déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré ou la méthode du premier entré, premier sorti soient évalués de façon prospective au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Hydro-Québec a choisi de l'adopter de façon anticipée à compter du 1^{er} janvier 2015.

Frais d'émission

En avril 2015, le FASB a publié l'ASU 2015-03, *Interest—Imputation of Interest (Subtopic 835-30): Simplifying the Presentation of Debt Issuance Costs*. Cette norme exige que les frais d'émission de titres d'emprunt soient présentés dans le bilan de façon rétrospective, en diminution de la valeur comptable de la dette afférente. Hydro-Québec a choisi de l'adopter de façon anticipée à compter du 1^{er} janvier 2015.

**NORMES PUBLIÉES MAIS NON ENCORE
ENTRÉES EN VIGUEUR****Actifs incorporels**

En avril 2015, le FASB a publié l'ASU 2015-05, *Intangibles—Goodwill and Other—Internal-Use Software (Subtopic 350-40): Customer's Accounting for Fees Paid in a Cloud Computing Arrangement*. Cette norme, qui clarifie les circonstances dans lesquelles un contrat relatif à l'infonuagique comprend une licence pour l'utilisation interne d'un logiciel, s'appliquera aux états financiers intermédiaires et annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2016. Elle ne devrait pas avoir d'incidence significative sur les états financiers consolidés d'Hydro-Québec.

Consolidation

En février 2015, le FASB a publié l'ASU 2015-02, *Consolidation (Topic 810): Amendments to the Consolidation Analysis*. Cette norme modifie les directives concernant les entités qui doivent faire l'objet d'une consolidation intégrale lors de la préparation d'états financiers consolidés. Elle s'appliquera de façon rétrospective aux états financiers intermédiaires et annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2016. Hydro-Québec examine actuellement l'incidence de cette norme sur ses états financiers consolidés.

États des résultats

En janvier 2015, le FASB a publié l'ASU 2015-01, *Income Statement—Extraordinary and Unusual Items (Subtopic 225-20): Simplifying Income Statement Presentation by Eliminating the Concept of Extraordinary Items*. Cette norme, qui élimine le concept d'élément extraordinaire, s'appliquera aux états financiers intermédiaires et annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2016. Elle ne devrait pas avoir d'incidence significative sur les états financiers consolidés d'Hydro-Québec.

Produits

En mai 2014, le FASB a publié l'ASU 2014-09, *Revenue from Contracts with Customers (Topic 606)*. Cette norme fournit des directives relativement à la comptabilisation des produits au moment du transfert de biens ou de services à un client, pour un montant qui reflète le paiement que l'entité s'attend à recevoir en échange de ces biens ou services. En août 2015, le FASB a publié l'ASU 2015-14, *Revenue from Contracts with Customers (Topic 606): Deferral of the Effective Date*, qui reporte d'un an l'entrée en vigueur de la norme, de sorte qu'elle s'appliquera de façon rétrospective aux états financiers intermédiaires et annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. Hydro-Québec examine actuellement l'incidence de cette norme sur ses états financiers consolidés, mais n'a pas l'intention d'adopter celle-ci de façon anticipée.

NOTE 3 // Réglementation

TARIFS

Passage aux PCGR des États-Unis

Dans la décision D-2015-189, la Régie a autorisé la modification, à compter du 10 juillet 2015, de certaines méthodes comptables aux fins de l'établissement des tarifs du Transporteur et du Distributeur, compte tenu de l'application des PCGR des États-Unis aux activités à tarifs réglementés de transport et de distribution d'électricité d'Hydro-Québec à compter de cette date. Les modifications ont notamment trait à la comptabilisation, à titre d'actifs réglementaires, de certains frais de développement ainsi que de certains coûts actuels et futurs associés au Plan global en efficacité énergétique (PGEÉ). Elles concernent également la comptabilisation des avantages sociaux futurs et des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, de même que l'amortissement des immobilisations corporelles liées aux activités à tarifs réglementés.

Transport

Les tarifs de transport d'électricité d'Hydro-Québec des années 2015 et 2014 ont été fixés par les décisions D-2015-031 et D-2014-049 de la Régie, avec effet respectivement le 1^{er} janvier 2015 et le 1^{er} janvier 2014. Le rendement autorisé sur la base de tarification a été établi à 6,97 % en 2015 et à 7,05 % en 2014. Il est fondé sur une structure de capital présumée comportant 30 % de capitaux propres.

Distribution

Les tarifs d'électricité d'Hydro-Québec pour les années tarifaires commençant respectivement le 1^{er} avril 2015 et le 1^{er} avril 2014 ont été fixés par les décisions D-2015-033 et D-2014-052, dans lesquelles la Régie a autorisé des hausses moyennes de 2,86 % et de 4,27 % de l'ensemble des tarifs à l'exception du tarif L, pour lequel les hausses autorisées ont été de 2,49 % et de 3,45 %. Le rendement autorisé sur la base de tarification a été établi à 7,08 % en 2015 et à 7,14 % en 2014. Il est fondé sur une structure de capital présumée comportant 35 % de capitaux propres.

Les informations qui suivent décrivent les effets sur les états financiers consolidés des méthodes et pratiques comptables adoptées par Hydro-Québec conformément aux décisions de la Régie relatives à ses activités à tarifs réglementés.

ACTIFS RÉGLEMENTAIRES

Coûts liés au PGEÉ

Les coûts admissibles engagés aux fins du PGEÉ sont comptabilisés dans un compte distinct et amortis sur une période de dix ans selon la méthode de l'amortissement linéaire. L'amortissement débute l'année qui suit celle où les coûts sont comptabilisés. Les coûts comptabilisés dans ce compte portent intérêt au taux de rendement sur la base de tarification autorisé par la Régie jusqu'au moment où débute l'amortissement. Cette pratique comptable, qui vise les activités de distribution d'électricité d'Hydro-Québec, a été autorisée par la Régie dans la décision D-2015-189.

Coûts liés au déglaceur du poste de Lévis

Par suite de la tempête de verglas de 1998, certains coûts liés à l'installation d'un déglaceur au poste de Lévis pour sécuriser les charges du réseau de transport qui alimente la grande région de Québec ont été comptabilisés dans un compte distinct. Ces coûts sont amortis selon la méthode de

l'amortissement linéaire à partir de la date de mise en service des équipements et sur une période correspondant à la durée de vie utile moyenne restante des actifs ayant fait l'objet des améliorations. Ils ont porté intérêt au taux de rendement sur la base de tarification autorisé par la Régie jusqu'au moment où ils ont été inclus dans la base de tarification et où a débuté l'amortissement. Cette pratique comptable a été autorisée par la Régie dans la décision D-2004-175, qui vise les activités de transport d'électricité d'Hydro-Québec.

Coûts liés à des projets en attente d'autorisation par la Régie

Les coûts relatifs à des projets qui ont été intégrés à une demande tarifaire, mais qui sont en attente d'autorisation au moment où la décision sur la demande tarifaire est rendue, sont comptabilisés dans un compte distinct jusqu'à ce que les projets soient autorisés par la Régie et sont amortis au cours de l'exercice subséquent. Ces coûts portent intérêt aux taux prescrits par la Régie jusqu'au moment où débute l'amortissement. Cette pratique comptable a été autorisée par la Régie dans les décisions D-2011-039, D-2012-024, D-2012-059 et D-2014-035, qui visent les activités de transport et de distribution d'électricité d'Hydro-Québec.

Coûts liés à une entente de suspension

Une entente portant sur la suspension temporaire des livraisons d'une centrale a été approuvée par la Régie en mai 2014. La contrepartie du passif financier enregistré relativement à cette entente a été comptabilisée dans un compte distinct ne portant pas intérêt, et les ajustements liés aux variations subséquentes de ce passif sont comptabilisés dans le même compte. Les coûts associés à l'entente de suspension sont quant à eux recouverts dans les tarifs sur une base annuelle, conformément aux montants facturés. Cette pratique comptable a été autorisée par la Régie dans la décision D-2014-086, qui vise les activités de distribution d'électricité d'Hydro-Québec. Dans la décision D-2015-179, la Régie a approuvé une entente visant l'utilisation de cette centrale en période de pointe. Cette entente n'était pas encore en vigueur au 31 décembre 2015.

Frais de développement

Les frais de développement admissibles sont comptabilisés dans un compte distinct ne portant pas intérêt et sont amortis sur une période de cinq ans selon la méthode de l'amortissement linéaire. L'amortissement débute l'année qui suit celle où les coûts sont comptabilisés. Cette pratique comptable a été autorisée par la Régie dans la décision D-2015-189, qui vise les activités de transport et de distribution d'électricité d'Hydro-Québec.

Avantages sociaux futurs

Les soldes non amortis des pertes actuarielles nettes et du coût des (crédit pour les) services passés comptabilisés dans le Cumul des autres éléments du résultat étendu au titre des avantages sociaux futurs qui seront recouverts dans les tarifs futurs sont comptabilisés dans un compte distinct ne portant pas intérêt. Cet actif réglementaire, qui a trait aux activités de transport et de distribution d'électricité d'Hydro-Québec, est amorti au moment où les soldes non amortis sont reclassés en tant que composante du coût des avantages sociaux futurs. Il n'a pas nécessité d'approbation spécifique de la Régie, puisque celle-ci avait déjà approuvé le recouvrement du coût des avantages sociaux futurs dans les tarifs.

NOTE 3 // Réglementation (suite)

ACTIFS RÉGLEMENTAIRES

	Années prévues d'amortissement	2015	2014
Coûts liés au PGEÉ	2016-2025	800	904
Coûts liés au déglaceur du poste de Lévis	2016-2047	6	7
Coûts liés à des projets en attente d'autorisation par la Régie	–	–	37
Coûts liés à une entente de suspension	2016-2018	356	510
Frais de développement	2016-2020	17	21
Avantages sociaux futurs	À partir de 2016	2 877	3 262
Autre	À déterminer	5	–
		4 061	4 741
Actifs réglementaires à court terme		122	182
Actifs réglementaires à long terme		3 939	4 559

PASSIFS RÉGLEMENTAIRES

Comptes de frais reportés liés au passage aux PCGR des États-Unis

Les impacts des modifications de conventions comptables résultant du passage aux PCGR des États-Unis autres que celles qui concernent le coût de retraite sont comptabilisés dans des comptes distincts dont les modalités de disposition ne sont pas encore établies. Les sommes comptabilisées dans ces comptes portent intérêt aux taux prescrits par la Régie. Les modifications ont trait à la comptabilisation des avantages sociaux futurs autres que le Régime de retraite et à la comptabilisation des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, de même qu'à la révision des durées de vie utile aux fins de l'amortissement des immobilisations corporelles liées aux activités à tarifs réglementés. Elles ont été autorisées par la Régie dans la décision D-2015-189, qui vise les activités de transport et de distribution d'électricité d'Hydro-Québec.

Amortissement des immobilisations corporelles

Avant le 10 juillet 2015, les durées de vie utile des immobilisations corporelles étaient limitées à 50 ans aux fins de l'établissement des tarifs. Depuis, cette limite ne s'applique plus à condition que la durée de vie utile moyenne pondérée de l'ensemble des immobilisations corporelles du Transporteur, d'une part, et du Distributeur, d'autre part, n'excède pas 50 ans. Les écarts au titre de la charge d'amortissement découlant de l'utilisation de durées de vie utile limitées à 50 ans aux fins de l'établissement des tarifs jusqu'au 9 juillet 2015 ont été comptabilisés dans un compte distinct ne portant pas intérêt et sont amortis au même rythme que les immobilisations corporelles visées.

Coût des services passés au titre du Régime de retraite

Le solde non amorti du coût des services passés au titre du Régime de retraite qui a déjà été recouvré dans les tarifs et qui sera constaté dans les résultats des exercices futurs a été comptabilisé dans un compte distinct ne portant pas intérêt. Ce passif réglementaire est amorti au moment où le coût des services passés comptabilisé dans le Cumul des autres éléments du résultat étendu est reclassé en tant que composante du coût des avantages sociaux futurs.

PASSIFS RÉGLEMENTAIRES

	Années prévues d'amortissement	2015	2014
Comptes de frais reportés liés au passage aux PCGR des États-Unis	À déterminer	49	–
Amortissement des immobilisations corporelles	2016-2115	366	317
Coût des services passés au titre du Régime de retraite	2016-2022	26	33
		441	350
Passifs réglementaires à court terme		49	–
Passifs réglementaires à long terme		392	350

NOTE 3 // Réglementation (suite)

Risques et incertitudes

Les risques et incertitudes liés aux actifs et aux passifs réglementaires ci-dessus font l'objet de suivis et d'évaluations périodiques. Lorsqu'Hydro-Québec juge qu'il n'est plus probable que la valeur comptable nette d'un actif ou d'un passif réglementaire soit prise en compte dans l'établissement des tarifs futurs, cette valeur est comptabilisée dans les résultats de la période au cours de laquelle le jugement est formulé.

AUTRES PRATIQUES RÉGLEMENTAIRES

En vertu des décisions D-2002-95 et D-2003-93 de la Régie, la compensation accordée par le gouvernement du Québec relativement à la tempête de verglas de 1998 a été portée en diminution du coût des nouvelles immobilisations corporelles construites. Elle est amortie sur la durée de vie utile restante des actifs sortis, sauf pour la partie équivalant au coût non amorti de ces actifs, qui est amortie sur une période de dix ans. La méthode de l'amortissement linéaire est utilisée dans les deux cas.

Dans les décisions D-2002-95 et D-2004-47, la Régie a prescrit la capitalisation des frais financiers aux immobilisations corporelles en cours liés à des activités à tarifs réglementés, selon les taux de rendement autorisés sur les bases de tarification. Ces taux, qui sont établis selon les méthodes approuvées par la Régie, tiennent compte d'une composante associée au coût des capitaux empruntés et d'une composante associée au rendement des capitaux propres. La composante associée au rendement des capitaux propres a totalisé 49 M\$ en 2015 (61 M\$ en 2014).

Le tableau suivant présente le solde net des actifs et passifs financiers :

ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

	2015	2014
Écarts dans les coûts d'approvisionnement en électricité postpatrimoniale	368	377
Écarts de revenus liés aux aléas climatiques	32	52
Écarts dans les coûts liés aux pannes majeures	-	27
Écarts dans le coût de retraite	(8)	(22)
Écarts dans la charge liée aux activités du Bureau de l'efficacité et de l'innovation énergétiques	8	(29)
Autres	17	6
	417	411
Présentés comme suit :		
Clients et autres débiteurs	215	32
Autres actifs	226	379
Autres passifs	(24)	-

Les actifs et passifs réglementaires et les actifs et passifs financiers ne sont pas inclus dans la base de tarification, à l'exception des coûts liés au PGEÉ, des coûts liés au déglaceur du poste de Lévis et des frais de développement.

En vertu des décisions D-2002-95 et D-2003-93 de la Régie, les coûts de démantèlement d'actifs sortis et remplacés pour lesquels aucune obligation liée à la mise hors service d'immobilisations n'a été comptabilisée, déduction faite de la valeur de récupération, sont ajoutés au coût des nouveaux actifs construits. En vertu de la décision D-2011-039 de la Régie, qui vise les activités de transport d'électricité d'Hydro-Québec, les coûts de remise en état des sites associés aux actifs remplacés sont également ajoutés au coût des nouveaux actifs construits.

En vertu des décisions D-2006-76 et D-2006-76R de la Régie, les contributions reçues pour des projets de déplacement ou de modification de certains actifs du réseau de transport sont comptabilisées dans un compte distinct et portées en diminution des immobilisations corporelles. Ces contributions sont amorties sur la durée de vie utile moyenne des actifs par projet selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Enfin, le cadre juridique et réglementaire dans lequel Hydro-Québec exerce ses activités lui confère le droit de recevoir de la clientèle ou l'obligation de remettre à celle-ci, selon le cas, les sommes correspondant à tout écart entre le montant réel de certains éléments spécifiques et le montant prévu dans les dossiers tarifaires. Ces éléments donnent donc lieu à des actifs ou passifs financiers qui sont recouverts ou réglés sur une période de un à cinq ans. Ces actifs portent intérêt aux taux prescrits par la Régie jusqu'au moment où débute l'amortissement.

NOTE 4 // Amortissement

	2015	2014
Immobilisations corporelles	2 160	2 099
Actifs incorporels ^a	164	150
Actifs et passifs réglementaires	297	248
Sorties d'immobilisations	92	96
	2 713	2 593

a) Pour la période de 2016 à 2020, l'amortissement des actifs incorporels actuellement comptabilisés devrait s'établir comme suit : 163 M\$ en 2016, 144 M\$ en 2017, 75 M\$ en 2018, 44 M\$ en 2019 et 19 M\$ en 2020.

NOTE 5 // Taxes

	2015	2014
Redevances hydrauliques ^a	660	656
Taxe sur les services publics ^b	268	252
Taxes municipales, scolaires et autres ^c	52	67
	980	975

a) Les redevances hydrauliques payables au gouvernement du Québec ont atteint 654 M\$ en 2015 (651 M\$ en 2014), dont un solde à payer de 3 M\$ au 31 décembre 2015 (solde à recevoir de 3 M\$ au 31 décembre 2014).

b) La taxe sur les services publics est payable au gouvernement du Québec.

c) Y compris un montant de 32 M\$ payable au gouvernement du Québec en vertu de la *Loi sur l'efficacité et l'innovation énergétiques* (21 M\$ en 2014), dont un solde à payer de 7 M\$ au 31 décembre 2015 (néant au 31 décembre 2014).

NOTE 6 // Frais financiers

	2015	2014
Intérêts sur titres d'emprunt	2 552	2 594
Gain net de change	(69)	(25)
Frais de garantie relatifs aux titres d'emprunt ^a	205	205
	2 688	2 774
Moins		
Frais financiers capitalisés	211	318
Revenu net de placement	28	31
	239	349
	2 449	2 425

a) Les frais de garantie relatifs aux titres d'emprunt sont versés au gouvernement du Québec.

NOTE 7 // Immobilisations corporelles

	2015			
	En service	Amortissement cumulé	En cours	Valeur comptable nette
Production				
Hydraulique	45 462	16 772	1 752	30 442
Thermique	405	384	–	21
Autres	776	463	21	334
	46 643	17 619	1 773	30 797
Transport				
Postes et lignes	29 210	11 116	1 321	19 415
Autres	2 454	1 417	114	1 151
	31 664	12 533	1 435	20 566
Distribution				
Postes et lignes	13 830	6 221	360	7 969
Autres	3 335	1 683	101	1 753
	17 165	7 904	461	9 722
Construction	39	21	–	18
Activités corporatives et autres	1 148	777	84	455
	96 659^a	38 854^a	3 753	61 558

	2014			
	En service	Amortissement cumulé	En cours	Valeur comptable nette
Production				
Hydraulique	44 322	16 089	2 007	30 240
Thermique	662	637	–	25
Autres	750	442	10	318
	45 734	17 168	2 017	30 583
Transport				
Postes et lignes	27 750	10 514	1 505	18 741
Autres	2 334	1 352	133	1 115
	30 084	11 866	1 638	19 856
Distribution				
Postes et lignes	13 444	5 967	411	7 888
Autres	3 141	1 672	136	1 605
	16 585	7 639	547	9 493
Construction	40	20	–	20
Activités corporatives et autres	1 135	768	94	461
	93 578^a	37 461^a	4 296	60 413

a) Au 31 décembre 2015, le coût et l'amortissement cumulé des immobilisations corporelles en service faisant l'objet de contrats de location-acquisition s'établissaient respectivement à 699 M\$ et à 127 M\$ (616 M\$ et 96 M\$ au 31 décembre 2014).

NOTE 8 // Actifs incorporels

	2015			2014		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Amortissables						
Logiciels et licences	1 849	1 277	572	1 753	1 134	619
Brevets	25	14	11	24	13	11
	1 874	1 291	583	1 777	1 147	630
Non amortissables						
Servitudes			426			419
Droits			5			13
			431			432
			1 014			1 062

Les ajouts correspondant à des logiciels développés en interne ont totalisé 91 M\$ en 2015 (113 M\$ en 2014).

NOTE 9 // Placements

	2015	2014
À la valeur de consolidation		
Churchill Falls (Labrador) Corporation Limited (34,2 %)	231	217
Société en commandite Hydroélectrique Manicouagan (60,0 %) ^a	621	626
	852	843
Autres	7	20
	859	863

a) Ce placement comprend l'excédent non amorti du coût d'acquisition sur la valeur comptable nette sous-jacente des actifs de la société en commandite Hydroélectrique Manicouagan à la date d'acquisition, qui se compose d'actifs incorporels non amortissables de 282 M\$ et d'actifs amortissables de 273 M\$ (respectivement 282 M\$ et 284 M\$ en 2014).

En 2015, les achats d'électricité auprès de la Churchill Falls (Labrador) Corporation Limited [CF(L)Co] et de la société en commandite Hydroélectrique Manicouagan ont totalisé respectivement 110 M\$ et 81 M\$ (102 M\$ et 78 M\$ en 2014).

NOTE 10 // Autres actifs

	2015	2014
Remboursement gouvernemental relatif à la tempête de verglas de 1998 ^a	66	66
Débiteurs ^b	226	380
Autres	16	15
	308	461

a) Selon les modalités en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2013, le montant global du remboursement sera versé au plus tard le 15 octobre 2019, et des intérêts calculés au taux des acceptations bancaires pour un terme de douze mois seront versés annuellement.

b) Des actifs de 226 M\$ sont liés aux écarts entre le montant réel de certains éléments spécifiques et le montant prévu dans les dossiers tarifaires (379 M\$ au 31 décembre 2014).

NOTE 11 // Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Les passifs au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations concernent les coûts relatifs au démantèlement de la centrale nucléaire de Gentilly-2, à l'évacuation du combustible nucléaire irradié généré par l'exploitation de cette centrale ainsi qu'au démantèlement des centrales thermiques et de certains réservoirs à carburant et postes de transport.

La valeur comptable globale des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations s'établit comme suit :

	2015			
	Démantèlement de la centrale nucléaire ^a	Évacuation du combustible nucléaire irradié ^a	Démantèlement d'autres immobilisations	Total
Solde au début de l'exercice	483	242	158	883
Passifs engagés	–	–	2	2
Charge de désactualisation	26	15	4	45
Passifs réglés	(45)	(2)	(24)	(71)
Révision des flux de trésorerie estimatifs et de l'échéancier prévu des paiements	–	–	6	6
Solde à la fin de l'exercice	464	255	146	865
Moins				
Tranche à court terme	55	11	19	85
	409	244	127	780

	2014			
	Démantèlement de la centrale nucléaire ^a	Évacuation du combustible nucléaire irradié ^a	Démantèlement d'autres immobilisations	Total
Solde au début de l'exercice	529	248	175	952
Passifs engagés	–	–	5	5
Charge de désactualisation	30	14	5	49
Passifs réglés	(76)	(3)	(17)	(96)
Révision des flux de trésorerie estimatifs et de l'échéancier prévu des paiements	–	(17)	(10)	(27)
Solde à la fin de l'exercice	483	242	158	883
Moins				
Tranche à court terme	36	5	38	79
	447	237	120	804

a) Le gouvernement du Québec a fourni une garantie financière irrévocable d'un montant maximal de 685 M\$ à la Commission canadienne de sûreté nucléaire relativement à l'exécution des obligations d'Hydro-Québec à l'égard des coûts liés au démantèlement de la centrale de Gentilly-2 et à l'évacuation du combustible nucléaire irradié.

Les hypothèses clés sur lesquelles est fondée la valeur comptable des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations sont les suivantes :

	Démantèlement de la centrale nucléaire	Évacuation du combustible nucléaire irradié	Démantèlement d'autres immobilisations
Flux de trésorerie estimatifs (en dollars constants) nécessaires pour régler les obligations ^a			
2015	1 159	664	188
2014	1 180	647	194
Échéancier prévu du paiement des flux de trésorerie nécessaires pour régler les obligations			
2015	Entre 2016 et 2066	Entre 2016 et 2164	Entre 2016 et 2092
2014	Entre 2015 et 2066	Entre 2015 et 2164	Entre 2015 et 2092
Taux d'actualisation (%) ^b			
Comptabilisation initiale des obligations	6,4	6,4	Entre 1,1 et 6,4
Comptabilisation ultérieure des obligations	Entre 4,3 et 5,7	Entre 3,6 et 5,7	Entre 1,0 et 4,4

a) Les taux d'inflation utilisés aux fins de l'établissement des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations varient entre 1,9 % et 3,7 %.

b) Les taux d'actualisation correspondent aux taux sans risque ajustés en fonction de la qualité du crédit.

NOTE 11 // Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (suite)**FIDUCIE D'HYDRO-QUÉBEC POUR LA GESTION DES DÉCHETS DE COMBUSTIBLE NUCLÉAIRE**

En vertu de la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire* (LDCN), entrée en vigueur en 2002, les propriétaires canadiens de déchets de combustible nucléaire devaient créer une société de gestion, la Société de gestion des déchets nucléaires, et chacun d'eux devait établir un fonds en fiducie afin de financer les coûts liés à la gestion à long terme de ses déchets de combustible nucléaire.

En avril 2009, le gouvernement du Canada a approuvé la formule de financement des coûts liés à la méthode retenue pour la gestion à long terme des déchets de combustible nucléaire. Les sommes déposées dans les fonds en fiducie ne peuvent servir qu'au financement de la mise en œuvre de cette méthode.

Hydro-Québec a effectué tous les versements exigés par la LDCN. Au 31 décembre 2015, les placements détenus par le fonds en fiducie d'Hydro-Québec étaient composés de titres d'emprunt émis par Hydro-Québec dont la juste valeur s'élevait à 153 M\$ (140 M\$ au 31 décembre 2014).

La Fiducie d'Hydro-Québec pour la gestion des déchets de combustible nucléaire est considérée comme une entité à détenteurs de droits variables dont Hydro-Québec est le principal bénéficiaire.

NOTE 12 // Dette à long terme

La dette à long terme est principalement composée d'obligations, de billets à moyen terme et d'autres dettes, dont les passifs afférents aux ententes conclues avec des communautés locales. Le tableau suivant présente la répartition de la dette (y compris la tranche échéant à moins d'un an) au coût amorti, selon la monnaie à l'émission et la monnaie au remboursement.

Les contrats à terme et les swaps de devises transigés aux fins de la gestion du risque de change lié à la dette à long terme ont été pris en compte dans l'établissement des pourcentages de la dette selon la monnaie au remboursement.

	2015				2014			
	À l'émission			Au rembourse- ment	À l'émission			Au rembourse- ment
	En dollars canadiens et en devises	Aux cours de clôture à la date du bilan	%	%	En dollars canadiens et en devises	Aux cours de clôture à la date du bilan	%	%
Dette d'Hydro-Québec								
Dollars canadiens ^{a,b}	33 953	33 953	75	100	34 295	34 295	78	100
Dollars américains	8 098	11 212	25	–	8 094	9 388	21	–
Autres devises								
Euros	60	91	–	–	60	85	–	–
Livres sterling	–	–	–	–	200	361	1	–
Yens	1 000	12	–	–	1 000	10	–	–
		45 268	100	100		44 139	100	100
Plus								
Ajustement pour le risque de juste valeur couvert		404				346		
		45 672				44 485		
Moins								
Tranche échéant à moins d'un an		2 059				906		
		43 613				43 579		

a) Y compris des dettes autres que des obligations et des billets à moyen terme, dont la valeur actualisée totalisait 1 345 M\$ au 31 décembre 2015 (1 317 M\$ au 31 décembre 2014). Ces dettes ne portent pas intérêt.

b) Certaines dettes sont assorties d'une obligation de constituer un fonds d'amortissement. Un montant de 701 M\$ à cet effet (588 M\$ au 31 décembre 2014) est présenté dans le poste Placements temporaires.

NOTE 12 // Dette à long terme (suite)

Le tableau suivant présente le coût amorti, à la date du bilan, des tranches de la dette à long terme arrivant à échéance au cours des cinq prochaines années :

2016	2 059
2017	1 442
2018	1 163
2019	1 128
2020	2 349

TAUX D'INTÉRÊT

Le tableau suivant présente les taux d'intérêt des obligations et des billets à moyen terme, qui tiennent compte des taux contractuels, des primes, escomptes et frais d'émission ainsi que de l'incidence des contrats à terme et des swaps transigés aux fins de la gestion des risques à long terme associés à la dette. La partie à taux variable des obligations et billets s'élevait à 14,5 % au 31 décembre 2015 (14,1 % au 31 décembre 2014).

%	2015				2014
	Dollars canadiens	Dollars américains	Autres devises	Moyenne pondérée	Moyenne pondérée
Échéance					
1 à 5 ans	7,11	1,35	5,21	6,32	1,89
6 à 10 ans	9,38	8,39	–	8,84	9,34
11 à 15 ans	5,91	9,76	–	9,66	8,94
16 à 20 ans	5,21	–	–	5,21	7,05
21 à 25 ans	5,11	–	–	5,11	5,62
26 à 30 ans	4,89	–	–	4,89	5,11
31 à 35 ans	4,47	–	–	4,47	4,89
36 à 40 ans	3,98	–	–	3,98	4,47
41 à 45 ans	6,53	–	–	6,53	3,98
46 à 50 ans	–	–	–	–	6,53
Moyenne pondérée	5,07	8,91	5,21	5,39	5,43

FACILITÉ ET MARGES DE CRÉDIT

Hydro-Québec a une facilité de crédit non utilisée de 2 000 M\$ US, y compris un crédit-relais de 750 M\$ US, qui viendra à échéance en 2020. Tout titre d'emprunt portera intérêt à un taux basé sur le taux interbancaire offert à Londres (LIBOR) à l'exception du crédit-relais, qui portera intérêt au

taux de base américain. De plus, Hydro-Québec a accès à des marges de crédit d'exploitation, reconduites automatiquement à moins d'avis contraire et portant intérêt au taux préférentiel. Au 31 décembre 2015, les soldes disponibles de ces marges de crédit étaient de 200 M\$ US et de 247 M\$ CA ou US.

NOTE 13 // Autres passifs

	Note	2015	2014
Passifs au titre des avantages sociaux futurs	18	2 174	2 705
Créditeurs ^a		397	516
		2 571	3 221

a) Y compris un passif financier de 239 M\$ lié à une entente relative à la suspension temporaire des livraisons d'une centrale, qui a été approuvée par la Régie en mai 2014 (365 M\$ au 31 décembre 2014). La tranche à court terme, présentée dans le poste Créditeurs et charges à payer, était de 117 M\$ au 31 décembre 2015 (145 M\$ au 31 décembre 2014). Ce passif financier, y compris la tranche à court terme, représente un montant actualisé de 356 M\$ (510 M\$ au 31 décembre 2014) et inclut une somme due en dollars américains qui s'élevait à 22 M\$ (16 M\$ US) au 31 décembre 2015 (38 M\$, soit 33 M\$ US, au 31 décembre 2014). Au 31 décembre 2015, le taux effectif de ce passif était de 1,56 % (1,53 % au 31 décembre 2014).

NOTE 14 // Dette à perpétuité

Les billets à perpétuité, d'un montant de 311 M\$ (225 M\$ US) au 31 décembre 2015 et de 267 M\$ (230 M\$ US) au 31 décembre 2014, portent intérêt au taux LIBOR majoré de 0,0625 %, établi semestriellement. Aux 31 décembre 2015 et 2014, leur taux s'élevait respectivement à 0,6 % et à 0,4 %.

Les billets à perpétuité sont rachetables au gré d'Hydro-Québec. En 2015, des tranches d'un montant total de 6 M\$ (5 M\$ US) ont été rachetées sur le marché secondaire et annulées par la suite (9 M\$, soit 8 M\$ US, en 2014). Divers instruments dérivés sont utilisés pour atténuer le risque de change lié à la dette à perpétuité.

NOTE 15 // Instruments financiers

Dans le cadre de ses activités, Hydro-Québec réalise des opérations qui l'exposent à certains risques financiers tels que les risques de marché, de liquidité et de crédit. Un suivi rigoureux et l'adoption de stratégies comprenant l'utilisation d'instruments dérivés réduisent l'exposition à ces risques et les impacts sur les résultats.

RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix du marché. Hydro-Québec est exposée à trois principaux types de risque de marché, soit le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix lié à l'énergie et à l'aluminium. Ces trois types de risque font l'objet d'une gestion intégrée active qui vise à limiter l'exposition à chaque risque à un niveau acceptable de manière à réduire leur incidence globale sur les résultats.

GESTION DES RISQUES À LONG TERME**Gestion des risques associés aux ventes en dollars américains**

Risque de change – Hydro-Québec utilise des swaps de devises pour gérer le risque de change associé aux ventes probables en dollars américains et les désigne comme couvertures de flux de trésorerie. L'incidence sur les résultats de ces opérations de couverture est comptabilisée dans le poste Produits.

Gestion des risques associés à la dette

Risque de change et risque de taux d'intérêt – Hydro-Québec utilise des contrats à terme et des swaps de devises pour gérer le risque de change associé à la dette à long terme et à la dette à perpétuité ainsi que des contrats à terme et des swaps de taux d'intérêt pour modifier à long terme l'exposition au risque de taux d'intérêt. Lorsqu'ils sont désignés comme éléments de couverture, ces instruments dérivés sont comptabilisés à titre de couvertures de flux de trésorerie ou de couvertures de juste valeur, selon le risque couvert. L'incidence sur les résultats des opérations de couverture de change et de taux d'intérêt de la dette est comptabilisée dans le poste Frais financiers.

Le tableau suivant présente le montant notionnel, exprimé en dollars canadiens ou en devises, des contrats à terme et des swaps utilisés aux fins de la gestion des risques à long terme :

	2015 ^a	2014 ^a
Contrats à terme		
Dollars américains	2 230	2 233
Swaps		
Dollars canadiens	(9 400)	(7 941)
Dollars américains	6 042	6 042
Autres devises		
Euros	61	61
Livres sterling	–	200
Yens	1 000	1 000

a) Les données entre parenthèses représentent des montants à déboursier.

NOTE 15 // Instruments financiers (suite)

GESTION DES RISQUES À COURT TERME

Risque de change – Hydro-Québec utilise des contrats à terme pour gérer son exposition au risque de change à court terme. Lorsqu'ils sont désignés comme éléments de couverture, ces instruments dérivés sont comptabilisés à titre de couvertures de flux de trésorerie. L'incidence sur les résultats des opérations de couverture du risque de change est comptabilisée dans le poste touché par l'élément couvert, soit les postes Produits, Achats d'électricité et de combustible ou Frais financiers. Le montant notionnel des positions ouvertes sous forme de contrats de vente de devises au 31 décembre 2015 s'élevait à 1 129 M\$ US (500 M\$ US au 31 décembre 2014).

Risque de taux d'intérêt – Hydro-Québec utilise des swaps de taux d'intérêt et des contrats de garantie de taux pour gérer le risque de taux d'intérêt à court terme. Lorsqu'ils sont désignés comme éléments de couverture, ces instruments dérivés sont comptabilisés à titre de couvertures de flux de trésorerie. L'incidence sur les résultats des opérations de couverture du risque d'intérêt à court terme est comptabilisée dans le poste touché par l'élément couvert, soit le poste Frais financiers.

Risque de prix – Hydro-Québec utilise principalement des contrats à terme et des swaps pour gérer le risque lié à la fluctuation des prix de l'énergie et de l'aluminium. Lorsqu'ils sont désignés comme éléments de couverture, ces instruments dérivés sont comptabilisés à titre de couvertures de flux de trésorerie. L'incidence sur les résultats des opérations de couverture du risque de prix lié à l'énergie et à l'aluminium est comptabilisée dans le poste touché par l'élément couvert, soit les postes Produits ou Achats d'électricité et de combustible. Dans ce contexte, Hydro-Québec a négocié des contrats à terme et des swaps d'électricité dont les positions ouvertes au 31 décembre 2015 correspondaient à 20,0 TWh (14,9 TWh au 31 décembre 2014). Au 31 décembre 2015, elle n'avait aucune position ouverte liée à des contrats à terme sur le gaz naturel (1,3 million de MMBtu au 31 décembre 2014) ou à des swaps d'aluminium (100 000 tonnes au 31 décembre 2014).

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à respecter les engagements liés à ses passifs financiers.

L'exposition d'Hydro-Québec à ce risque est réduite par : l'importance des flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation ; un portefeuille diversifié d'instruments très liquides ou facilement convertibles en liquidités, négociés avec des contreparties de grande qualité ; des sources de financement préautorisées ; la capacité d'accéder aux marchés des capitaux ; la diversification des sources de financement ; la gestion des niveaux de la dette à taux variable et de la dette remboursable en devises.

Par ailleurs, au 31 décembre 2015, un montant de 43 672 M\$ de la dette à long terme, de la dette à perpétuité et des emprunts, diminué du fonds d'amortissement, était garanti par le gouvernement du Québec (40 939 M\$ au 31 décembre 2014).

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier ne puisse respecter ses obligations.

Hydro-Québec est exposée au risque de crédit lié à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie, aux placements temporaires et aux instruments dérivés qu'elle négocie avec des institutions financières. Elle est également exposée au risque de crédit lié aux clients et autres débiteurs, qui résulte principalement de ses opérations courantes de vente d'électricité au Québec et hors Québec. Le risque de crédit est limité à la valeur comptable présentée à l'actif au bilan, qui se rapproche de la juste valeur.

Trésorerie et équivalents de trésorerie, placements temporaires et instruments dérivés

Pour réduire son exposition au risque de crédit, Hydro-Québec traite avec plusieurs émetteurs et institutions financières dont la notation de crédit est élevée et dont la majorité sont canadiens. De plus, elle applique des encadrements qui limitent la concentration des risques, de même que divers contrôles de suivi et des limites de crédit par contrepartie. Des ententes préalables lui permettent aussi de limiter la valeur de marché des principaux portefeuilles d'instruments dérivés. Une variation de cette valeur de marché au-delà d'un niveau convenu donne lieu à un encaissement ou à un décaissement. Au 31 décembre 2015, la quasi-totalité des contreparties avec lesquelles Hydro-Québec traitait avait une notation de crédit de A ou mieux, et aucune d'elles n'avait failli à ses obligations envers Hydro-Québec.

Clients et autres débiteurs

L'exposition au risque de crédit lié aux ventes d'électricité est limitée en raison de la diversité de la clientèle et du grand nombre de clients. La Direction estime qu'Hydro-Québec ne s'expose pas à un risque de crédit important, notamment parce qu'au Québec, les ventes sont facturées à des tarifs qui prévoient le recouvrement des coûts selon les modalités déterminées par la Régie. De plus, Hydro-Québec détient des dépôts de 115 M\$ (103 M\$ au 31 décembre 2014) fournis en garantie par des clients, dont 30 M\$ (27 M\$ au 31 décembre 2014) sont comptabilisés dans le poste Crédeurs et charges à payer et 85 M\$ (76 M\$ au 31 décembre 2014), dans le poste Autres passifs.

Le tableau suivant présente la valeur des clients et autres débiteurs, déduction faite de la provision pour créances douteuses afférente :

	2015	2014
Clients ^a	1 626	1 826
Autres débiteurs ^b	616	345
	2 242 ^c	2 171 ^c

a) Y compris l'électricité livrée mais non facturée, qui totalisait 1 093 M\$ au 31 décembre 2015 (1 209 M\$ au 31 décembre 2014).

b) Y compris une garantie financière de 189 M\$ (105 M\$ en 2014) couvrant certains instruments dérivés détenus à la fin de l'exercice.

c) Y compris 229 M\$ US (159 M\$ US en 2014) convertis au taux de change en vigueur à la date du bilan.

La provision pour créances douteuses des clients s'établissait à 273 M\$ au 31 décembre 2015 (336 M\$ au 31 décembre 2014).

NOTE 15 // Instruments financiers (suite)

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS

Les tableaux suivants présentent la juste valeur des instruments dérivés selon leur nature et selon qu'ils sont désignés comme couvertures de juste valeur ou de flux de trésorerie, ou non désignés comme couvertures :

	2015			
	Dérivés désignés comme couvertures de juste valeur	Dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	Dérivés non désignés comme couvertures	Valeur totale brute des dérivés
Actif				
Contrats – Risque de change	–	1 682	157	1 839
Contrats – Risques de change et de taux d'intérêt	1	–	–	1
Contrats – Risque de taux d'intérêt	573	–	–	573
Contrats – Risque de prix	–	219	84	303
	574	1 901	241	2 716
Passif				
Contrats – Risque de change	–	(139)	(2 398)	(2 537)
Contrats – Risques de change et de taux d'intérêt	–	–	–	–
Contrats – Risque de taux d'intérêt	–	(7)	(6)	(13)
Contrats – Risque de prix	–	(24)	(44)	(68)
	–	(170)	(2 448)	(2 618)
Total	574	1 731	(2 207) ^a	98^b

	2014			
	Dérivés désignés comme couvertures de juste valeur	Dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	Dérivés non désignés comme couvertures	Valeur totale brute des dérivés
Actif				
Contrats – Risque de change	–	415	565	980
Contrats – Risques de change et de taux d'intérêt	1	–	–	1
Contrats – Risque de taux d'intérêt	513	8	–	521
Contrats – Risque de prix	–	164	44	208
	514	587	609	1 710
Passif				
Contrats – Risque de change	–	(652)	(870)	(1 522)
Contrats – Risques de change et de taux d'intérêt	(66)	–	–	(66)
Contrats – Risque de taux d'intérêt	(1)	(13)	(9)	(23)
Contrats – Risque de prix	–	(20)	(35)	(55)
	(67)	(685)	(914)	(1 666)
Total	447	(98)	(305) ^a	44 ^b

a) Ces instruments dérivés sont principalement transigés dans le cadre de la gestion des risques d'Hydro-Québec. Au 31 décembre 2015, (2 331) M\$ étaient en contrepartie de sommes reçues ou déboursées [(508) M\$ au 31 décembre 2014] en vertu d'ententes visant à limiter la valeur de marché des principaux portefeuilles d'instruments dérivés. Ces ententes découlent des encadrements qu'applique Hydro-Québec dans le but de réduire son exposition au risque de crédit et de limiter la concentration des risques.

b) À l'exception des évaluations d'instruments dérivés cotés en Bourse, qui représentaient un montant nul au 31 décembre 2015 [(1) M\$ au 31 décembre 2014] et qui sont classées au niveau 1, les évaluations à la juste valeur des instruments dérivés sont classées au niveau 2. Ces évaluations sont obtenues par actualisation des flux de trésorerie futurs, qui sont estimés à partir des taux au comptant ou des taux ou prix à terme (taux de change, taux d'intérêt, prix de l'énergie ou de l'aluminium) en vigueur à la date du bilan et qui tiennent compte de l'évaluation du risque de crédit. Les techniques d'évaluation utilisées font appel à des données de marché observables.

NOTE 15 // Instruments financiers (suite)

Le tableau suivant présente la compensation des instruments dérivés :

	2015			2014		
	Valeur totale brute des dérivés	Montants compensés ^a	Valeur totale nette présentée dans le bilan	Valeur totale brute des dérivés	Montants compensés ^a	Valeur totale nette présentée dans le bilan
Actif						
Court terme	452	(178)	274	582	(410)	172
Long terme	2 264	(2 136)	128	1 128	(1 037)	91
	2 716	(2 314)	402	1 710	(1 447)	263
Passif						
Court terme	(2 550)	2 251	(299)	(965)	806	(159)
Long terme	(68)	63	(5)	(701)	641	(60)
	(2 618)	2 314	(304)	(1 666)	1 447	(219)
Total	98	–	98	44	–	44

a) Les montants compensés sont liés à des contrats transigés conformément aux directives de l'International Swaps and Derivatives Association (ISDA) et constituant des conventions-cadres de compensation exécutoires. Ces conventions-cadres s'appliquent à tous les contrats d'instruments dérivés négociés de gré à gré.

Par ailleurs, bien que certains dérivés ne puissent être compensés, des montants peuvent être reçus d'agents de compensation ou versés à de tels agents dans le cadre d'appels de marge, en fonction de la juste valeur des instruments en cause. Au 31 décembre 2015, 316 M\$ avaient été reçus à ce titre (103 M\$ au 31 décembre 2014); la contrepartie est présentée dans le poste Crédoiteurs et charges à payer, sous la rubrique Passif à court terme du bilan.

NOTE 15 // Instruments financiers (suite)

Les tableaux suivants présentent l'incidence des instruments dérivés sur les résultats et les autres éléments du résultat étendu. Il est à noter que la majorité des instruments dérivés négociés sont désignés comme couvertures de flux de trésorerie ou de juste valeur et ont donc pour effet de réduire la volatilité des résultats, sauf en ce qui concerne la partie inefficace

des couvertures, qui est peu importante. Les instruments dérivés qui ne sont pas désignés comme couvertures, mais qui assurent néanmoins une couverture économique de positions inverses à risque, permettent aussi de réduire la volatilité des résultats. La sensibilité des résultats se limite ainsi à l'exposition nette aux risques ne faisant pas l'objet de couvertures.

	2015				
	Pertes (gains) sur dérivés désignés comme couvertures de juste valeur	Pertes (gains) sur dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie			Pertes (gains) sur dérivés non désignés comme couvertures
	Comptabilisés dans les résultats	Partie efficace comptabilisée dans les Autres éléments du résultat étendu	Partie inefficace comptabilisée dans les résultats	Partie efficace reclassée des Autres éléments du résultat étendu aux résultats	Comptabilisés dans les résultats
Contrats – Risque de change	–	(1 637)	2 ^a	(1 273) ^a	(584)
Contrats – Risques de change et de taux d'intérêt	(14)	–	–	–	–
Contrats – Risque de taux d'intérêt	(57)	(1)	–	3 ^b	7
Contrats – Risque de prix	–	(377)	(3) ^c	(325) ^c	(40)
	(71)^d	(2 015)	(1)	(1 595)	(617)^e
Incidence sur les résultats des éléments couverts	73		–	1 595	607

	2014				
	Pertes (gains) sur dérivés désignés comme couvertures de juste valeur	Pertes (gains) sur dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie			Pertes (gains) sur dérivés non désignés comme couvertures
	Comptabilisés dans les résultats	Partie efficace comptabilisée dans les Autres éléments du résultat étendu	Partie inefficace comptabilisée dans les résultats	Partie efficace reclassée des Autres éléments du résultat étendu aux résultats	Comptabilisés dans les résultats
Contrats – Risque de change	–	(745)	3 ^a	(728) ^a	(215)
Contrats – Risques de change et de taux d'intérêt	(1)	–	–	–	–
Contrats – Risque de taux d'intérêt	(254)	1	–	12 ^b	–
Contrats – Risque de prix	–	(185)	(4) ^c	175 ^c	(12)
	(255)^d	(929)	(1)	(541)	(227)^e
Incidence sur les résultats des éléments couverts	241		–	541	242

- a) L'incidence sur les résultats des opérations de couverture du risque de change est comptabilisée dans le poste touché par l'élément couvert. Ainsi, 106 M\$ ont été comptabilisés dans le poste Produits [(136) M\$ en 2014] et (1 377) M\$ dans le poste Frais financiers [(589) M\$ en 2014].
- b) L'incidence sur les résultats des opérations de couverture du risque d'intérêt est comptabilisée dans le poste touché par l'élément couvert. Ainsi, 3 M\$ ont été comptabilisés dans le poste Frais financiers (12 M\$ en 2014).
- c) L'incidence sur les résultats des opérations de couverture du risque de prix lié à l'énergie et à l'aluminium est comptabilisée dans le poste touché par l'élément couvert. Ainsi, (328) M\$ ont été comptabilisés dans le poste Produits (166 M\$ en 2014); aucun montant n'a été comptabilisé dans le poste Achats d'électricité et de combustible (5 M\$ en 2014).
- d) L'incidence sur les résultats des opérations de couverture du risque de juste valeur, y compris la partie inefficace qui correspond à 2 M\$ [(14) M\$ en 2014], est comptabilisée dans le poste touché par l'élément couvert, soit le poste Frais financiers.
- e) Ces instruments sont essentiellement liés à des transactions réalisées dans le cadre de la gestion intégrée des risques. L'incidence sur les résultats de ces instruments est comptabilisée dans le poste touché par le risque géré. Ainsi, 4 M\$ ont été comptabilisés dans le poste Produits [(8) M\$ en 2014], (20) M\$ dans le poste Achats d'électricité et de combustible [(3) M\$ en 2014] et (601) M\$ dans le poste Frais financiers [(216) M\$ en 2014].

En 2015, Hydro-Québec a reclassé un gain net de 3 M\$ du Cumul des autres éléments du résultat étendu aux résultats à la suite de l'abandon de la couverture de flux de trésorerie (perte nette de 11 M\$ en 2014).

Au 31 décembre 2015, Hydro-Québec estimait à 103 M\$ le montant net des gains compris dans le Cumul des autres éléments du résultat étendu qui seraient reclassés dans les résultats au cours des douze mois suivants (115 M\$ au 31 décembre 2014).

Aux 31 décembre 2015 et 2014, la durée maximale sur laquelle Hydro-Québec couvrirait son exposition aux variations des flux de trésorerie liées aux opérations futures était de trois ans.

NOTE 15 // Instruments financiers (suite)

JUSTE VALEUR DES AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les évaluations à la juste valeur des autres instruments financiers sont classées au niveau 2. La juste valeur est obtenue par actualisation des flux de trésorerie futurs, selon les taux observés à la date du bilan pour des instruments similaires négociés sur les marchés financiers.

La juste valeur des équivalents de trésorerie, des débiteurs – clients, des autres débiteurs et des passifs financiers se rapproche de leur valeur comptable en raison de la nature à court terme de ces instruments financiers, à l'exception des éléments présentés dans le tableau suivant :

	2015		2014	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Dette à long terme ^a	45 672	62 106	44 485	60 569
Dette à perpétuité	311	237	267	217

a) Y compris la tranche échéant à moins d'un an.

NOTE 16 // Capitaux propres

CAPITAL-ACTIONS

Le capital-actions autorisé se compose de 50 000 000 d'actions d'une valeur nominale de 100 \$ chacune, dont 43 741 090 actions étaient émises et payées aux 31 décembre 2015 et 2014.

BÉNÉFICES NON RÉPARTIS

En vertu de la *Loi sur Hydro-Québec*, les dividendes qu'Hydro-Québec est appelée à verser sont déclarés une fois l'an par le gouvernement du Québec, qui en détermine les modalités de paiement. Pour un exercice financier

donné, le dividende ne peut excéder le surplus susceptible de distribution, équivalant à 75 % du bénéfice net. Ce calcul est effectué d'après les états financiers consolidés. Toutefois, il ne peut être déclaré pour un exercice donné aucun dividende dont le montant aurait pour effet de réduire à moins de 25 % le taux de capitalisation à la fin de l'exercice. La totalité ou la partie du surplus susceptible de distribution qui n'a pas fait l'objet d'une déclaration de dividende ne peut plus être distribuée à l'actionnaire sous forme de dividende.

Pour l'exercice 2015, le dividende est de 2 360 M\$ (2 535 M\$ pour 2014).

CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU

	2015		
	Couvertures de flux de trésorerie	Avantages sociaux futurs	Cumul des autres éléments du résultat étendu
Solde au début de l'exercice	(187)	(1 985)	(2 172)
Autres éléments du résultat étendu avant reclassements	2 015	64	2 079
Montants reclassés aux résultats	(1 595)	243	(1 352)
Autres éléments du résultat étendu	420	307 ^a	727
Solde à la fin de l'exercice	233	(1 678)	(1 445)

	2014		
	Couvertures de flux de trésorerie	Avantages sociaux futurs	Cumul des autres éléments du résultat étendu
Solde au début de l'exercice	(575)	(1 514)	(2 089)
Autres éléments du résultat étendu avant reclassements	929	(696)	233
Montants reclassés aux résultats	(541)	225	(316)
Autres éléments du résultat étendu	388	(471) ^a	(83)
Solde à la fin de l'exercice	(187)	(1 985)	(2 172)

a) Les autres éléments du résultat étendu comprennent la variation de l'actif réglementaire au titre des avantages sociaux futurs, qui a été de (385) M\$ en 2015 (1 312 M\$ en 2014).

NOTE 17 // Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie

	2015	2014
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Clients et autres débiteurs	(14)	268
Matériaux, combustible et fournitures	(13)	(7)
Créditeurs et charges à payer	(35)	(174)
Intérêts courus	(36)	(19)
	(98)	68
Activités d'investissement sans effet sur la trésorerie		
Augmentation des immobilisations corporelles	91	247
Intérêts payés	2 178	2 097

NOTE 18 // Avantages sociaux futurs

Le Régime de retraite est un régime contributif entièrement capitalisé qui assure des prestations de retraite établies en fonction du nombre d'années de service et du salaire moyen des cinq meilleures années. Ces prestations sont indexées annuellement en fonction du taux le plus élevé entre le taux d'inflation, jusqu'à un maximum de 2 %, et le taux d'inflation réduit de 3 %.

Hydro-Québec offre d'autres avantages postérieurs au départ à la retraite ainsi que des avantages postérieurs à l'emploi. Les avantages postérieurs au départ à la retraite découlent de régimes collectifs d'assurance vie et d'assurance maladie et hospitalisation. Ces régimes sont des régimes contributifs dont les cotisations sont ajustées annuellement. Quant aux avantages postérieurs à l'emploi, ils découlent de régimes d'assurance salaire non contributifs qui fournissent des prestations d'invalidité de courte et de longue durée. La plupart de ces régimes ne sont pas capitalisés, à l'exception du régime d'assurance salaire invalidité de longue durée, qui est entièrement capitalisé, et du régime d'assurance vie collective supplémentaire, qui est partiellement capitalisé.

Tous les régimes d'Hydro-Québec sont des régimes à prestations déterminées. Les obligations au titre des prestations projetées (évaluées par des actuaires indépendants) et les actifs à la juste valeur de ces régimes sont évalués en date du 31 décembre de chaque année. La plus récente évaluation actuarielle aux fins de la capitalisation du Régime de retraite date du 31 décembre 2014. À cette date, le taux de capitalisation du régime était de 122,1 %. La prochaine évaluation doit être effectuée en date du 31 décembre 2015.

NOTE 18 // Avantages sociaux futurs (suite)

ÉVOLUTION DES OBLIGATIONS AU TITRE DES PRESTATIONS PROJÉTÉES ET DES ACTIFS DES RÉGIMES À LA JUSTE VALEUR

	Régime de retraite		Autres régimes	
	2015	2014	2015	2014
Obligations au titre des prestations projetées				
Solde au début de l'exercice	22 275	18 628	1 339	1 125
Coût des services rendus	441	344	44	42
Cotisations des employés	148	131	–	–
Prestations versées et remboursements	(927)	(869)	(71)	(61)
Intérêts sur les obligations	880	879	53	53
Perte actuarielle	309	3 162	43	184
Modifications aux régimes	–	–	12	(4)
Solde à la fin de l'exercice	23 126	22 275	1 420	1 339
Actifs des régimes à la juste valeur				
Solde au début de l'exercice	20 778	18 732	76	72
Rendement réel des actifs ^a	2 019	2 521	2	3
Cotisations des employés	148	131	–	–
Cotisations d'Hydro-Québec	225	263	13	13
Prestations versées et remboursements	(927)	(869)	(19)	(12)
Solde à la fin de l'exercice	22 243	20 778	72	76
Situation de capitalisation – Déficit des régimes	883	1 497	1 348	1 263
Présentée comme suit :				
Créditeurs et charges à payer	–	–	57	55
Autres passifs	883	1 497	1 291	1 208

a) Les frais d'administration et de gestion facturés par Hydro-Québec au Régime de retraite se sont établis à 16 M\$ en 2015 (15 M\$ en 2014).

Au 31 décembre 2015, les obligations cumulées au titre des prestations en vertu du Régime de retraite s'élevaient à 21 681 M\$ (20 905 M\$ au 31 décembre 2014). Contrairement aux obligations au titre des prestations projetées, les obligations cumulées au titre des prestations ne tiennent pas compte de l'hypothèse concernant le taux de croissance des salaires.

ACTIF DU RÉGIME DE RETRAITE

Les placements et les risques associés à leur détention sont gérés conformément à la Politique de gestion des placements de la Caisse de retraite d'Hydro-Québec (la Politique de placement), qui est approuvée annuellement par le Conseil d'administration. Ces risques comprennent des risques de marché, de crédit et de liquidité. La Politique de placement prévoit la diversification des titres du portefeuille de référence en vue de maximiser le rendement attendu à l'intérieur d'un intervalle de risque acceptable qui tient compte de la volatilité du surplus ou du déficit du Régime de retraite. Des encadrements complémentaires définissent le processus d'autorisation pour chaque type de transaction et établissent les règles applicables à la

gestion active des différents portefeuilles ainsi qu'à la gestion du risque de crédit. La conformité à la Politique de placement et aux encadrements complémentaires fait l'objet de suivis réguliers. La Politique de placement permet l'utilisation de dérivés, tels que des contrats à terme, des options et des swaps.

Le tableau suivant présente la répartition cible des placements du Régime de retraite, telle qu'elle était établie dans la Politique de placement en vigueur le 31 décembre 2015 :

%	Répartition cible
Titres à revenu fixe	38
Actions	47
Placements alternatifs ^a	15
	100

a) Les placements alternatifs regroupent les placements immobiliers, les placements privés et les prêts hypothécaires commerciaux.

NOTE 18 // Avantages sociaux futurs (suite)

Le tableau suivant présente la juste valeur des placements du Régime de retraite au 31 décembre selon la hiérarchie de la juste valeur et la nature des titres :

	2015				2014			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Placements à court terme ^a	–	213	–	213	–	142	–	142
Obligations ^{a, b}	593	6 908	–	7 501	1 212	6 665	–	7 877
Actions cotées	9 695	–	–	9 695	9 001	–	–	9 001
Placements immobiliers ^c	349	–	2 474	2 823	341	–	2 121	2 462
Prêts hypothécaires commerciaux ^a	–	76	–	76	–	78	–	78
Placements privés ^d	–	–	234	234	–	–	87	87
Fonds de couverture ^e	361	1 155	–	1 516	443	816	–	1 259
Dérivés ^f	(11)	24	–	13	(11)	35	–	24
	10 987	8 376	2 708	22 071	10 986	7 736	2 208	20 930
Autres ^g				206				166
				22 277^h				21 096 ^h

- a) La juste valeur des placements à court terme, des obligations et des prêts hypothécaires commerciaux classés au niveau 2 est essentiellement évaluée en fonction de la valeur actualisée des flux monétaires futurs nets, basée sur le rendement actuel du marché.
- b) Les actifs du Régime de retraite comprennent des titres émis par Hydro-Québec ainsi que par le gouvernement du Québec et certains de ses organismes, pour un montant total de 1 137 M\$ (1 124 M\$ en 2014).
- c) La juste valeur des placements immobiliers classés au niveau 3 est établie par des évaluateurs indépendants. La principale méthode utilisée est l'actualisation des flux monétaires futurs. Cette méthode s'appuie sur des données observables et non observables, notamment le taux d'actualisation et les flux monétaires futurs.
- d) La juste valeur des placements privés est établie selon des techniques comprenant notamment l'actualisation des flux monétaires futurs et le recours à des données comme les multiples de capitalisation ou le prix d'opérations comparables récentes.
- e) Les fonds de couverture sont évalués à la valeur fournie par les gestionnaires des fonds, qui est établie en fonction de la juste valeur des investissements sous-jacents ou selon la valeur de l'actif net.
- f) Les dérivés classés au niveau 2 sont évalués à partir des cours de clôture sur les marchés des sous-jacents ou en fonction de la valeur actualisée des flux monétaires futurs nets.
- g) Sont regroupés sous Autres la trésorerie ainsi que les intérêts et dividendes à recevoir.
- h) La juste valeur des placements ne tient pas compte du montant net des créditeurs et des débiteurs, qui correspond à un montant à payer de 34 M\$ (318 M\$ en 2014).

Le tableau suivant présente les rapprochements entre les soldes d'ouverture et de clôture des placements classés au niveau 3 :

	2015			2014		
	Placements immobiliers	Placements privés	Total	Placements immobiliers	Placements privés	Total
Solde au début de l'exercice	2 121	87	2 208	1 941	–	1 941
Gains nets non réalisés	68	50	118	33	15	48
Gains nets réalisés	28	2	30	–	–	–
Acquisitions et cessions	257	95	352	147	72	219
Solde à la fin de l'exercice	2 474	234	2 708	2 121	87	2 208

En 2015 et en 2014, il n'y a eu aucun reclassement entre le niveau 3 et les niveaux 1 et 2.

ACTIF DES AUTRES RÉGIMES

Au 31 décembre 2015, l'actif des autres régimes était composé d'obligations émises par Hydro-Québec, pour un montant total de 67 M\$ (69 M\$ au 31 décembre 2014), et de trésorerie, pour un total de 5 M\$ (7 M\$ au 31 décembre 2014). Les obligations sont classées au niveau 2 de la hiérarchie de la juste valeur.

COÛT DES RÉGIMES

COMPOSANTES DU COÛT NET CONSTATÉ DE L'EXERCICE

	Régime de retraite		Autres régimes	
	2015	2014	2015	2014
Coût des services rendus	441	345	44	42
Intérêts sur les obligations	880	879	53	53
Rendement prévu des actifs	(1 302)	(1 189)	(3)	(3)
Amortissement de la perte actuarielle nette	291	181	25	11
Amortissement du coût des (crédit pour les) services passés	29	37	(1)	(5)
(Gain actuariel) perte actuarielle sur le régime d'assurance salaire invalidité de longue durée	–	–	(4)	2
Coût net constaté de l'exercice	339	253	114	100

NOTE 18 // Avantages sociaux futurs (suite)

COMPOSANTES DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU DE L'EXERCICE

	Régime de retraite		Autres régimes	
	2015	2014	2015	2014
(Gain actuariel) perte actuarielle	(408)	1 829	48	182
Coût des (crédit pour les) services passés	–	–	12	(4)
Amortissement de la perte actuarielle nette	(291)	(181)	(25)	(11)
Amortissement du (coût des) crédit pour les services passés	(29)	(37)	1	5
(Augmentation) diminution totale des Autres éléments du résultat étendu	(728)	1 611	36	172
Moins (Diminution) augmentation de l'actif réglementaire au titre des avantages sociaux futurs	(397)	1 189	12	123
(Augmentation) diminution nette des Autres éléments du résultat étendu	(331)	422	24	49

COMPOSANTES DU CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU

	Régime de retraite		Autres régimes	
	2015	2014	2015	2014
Perte actuarielle nette non amortie	4 110	4 809	421	398
Coût des (crédit pour les) services passés non amortis	59	88	(35)	(48)
Total des montants comptabilisés dans le Cumul des autres éléments du résultat étendu	4 169	4 897	386	350
Moins Actif réglementaire au titre des avantages sociaux futurs	2 630	3 027	247	235
Montant net comptabilisé dans le Cumul des autres éléments du résultat étendu	1 539	1 870	139	115

Pour l'exercice 2016, l'amortissement de la perte actuarielle nette et du coût des (crédit pour les) services passés dans le coût net constaté de l'exercice devrait s'établir à respectivement 247 M\$ et 16 M\$ pour le Régime de retraite et à respectivement 26 M\$ et (6) M\$ pour les autres régimes.

PRINCIPALES HYPOTHÈSES ACTUARIELLES

Les hypothèses actuarielles suivantes, utilisées pour déterminer les obligations et le coût net constaté au titre des prestations projetées des régimes, résultent d'une moyenne pondérée :

%	Régime de retraite		Autres régimes	
	2015	2014	2015	2014
Obligations au titre des prestations projetées				
Taux à la fin de l'exercice				
Taux d'actualisation	3,89	3,98	3,89	3,98
Taux de croissance des salaires ^a	3,21	3,23	–	–
Coût net constaté				
Taux à la fin de l'exercice précédent				
Taux d'actualisation	3,98	4,77	3,98	4,77
Taux de rendement prévu à long terme des actifs des régimes ^b	6,75	6,75	3,33	3,73
Taux de croissance des salaires ^a	3,23	3,31	–	–
Durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs (années)	13	12	12	12

a) Ce taux tient compte de la progression des salaires ainsi que des possibilités de promotion en cours de carrière.

b) Le taux de rendement prévu à long terme de l'actif du Régime de retraite correspond à la moyenne du rendement attendu à long terme des différentes catégories d'actifs, pondérée par leur poids cible respectif, augmentée d'une prime de rééquilibrage, de diversification et de gestion active, et diminuée des frais de gestion et d'administration prévus.

NOTE 18 // Avantages sociaux futurs (suite)

Au 31 décembre 2015, le coût des soins de santé était basé sur un taux de croissance annuel de 5,50 % pour 2016. Par la suite, selon l'hypothèse retenue, ce taux diminuera pour atteindre le taux ultime de 4,90 % en 2030. Une variation de 1 % du taux de croissance aurait eu les incidences suivantes en 2015 et en 2014 :

	Augmentation de 1 %		Diminution de 1 %	
	2015	2014	2015	2014
Incidence sur le coût des services rendus et des intérêts sur les obligations au titre des prestations projetées de l'exercice	9	8	(7)	(5)
Incidence sur les obligations au titre des prestations projetées à la fin de l'exercice	110	98	(85)	(77)

PRESTATIONS QUI DEVRAIENT ÊTRE VERSÉES AU COURS DES DIX PROCHAINS EXERCICES

	Régime de retraite	Autres régimes
2016	957	68
2017	1 003	70
2018	1 049	74
2019	1 096	77
2020	1 145	80
2021-2025	6 460	441

En 2016, Hydro-Québec prévoit verser des cotisations de respectivement 282 M\$ et 18 M\$ au titre du Régime de retraite et des autres régimes.

NOTE 19 // Engagements et éventualités**ENGAGEMENTS***Achats d'électricité*

Le 12 mai 1969, Hydro-Québec et la CF(L)Co ont signé un contrat en vertu duquel Hydro-Québec s'est engagée à acheter la quasi-totalité de l'énergie produite par la centrale des Churchill Falls, d'une puissance nominale de 5 428 MW. En 2016, ce contrat sera renouvelé automatiquement pour les 25 années suivantes, selon des conditions déjà convenues. Le 18 juin 1999, Hydro-Québec et la CF(L)Co ont conclu un contrat de garantie de disponibilité de 682 MW additionnels de puissance d'hiver, pour la période du 1^{er} novembre au 31 mars, jusqu'en 2041.

Au 31 décembre 2015, Hydro-Québec avait également des engagements en vertu de contrats d'achat d'électricité conclus avec d'autres producteurs. Compte tenu des clauses de renouvellement, les échéances de ces contrats s'étalent jusqu'en 2052. Hydro-Québec s'était aussi engagée à acheter des droits de transport d'électricité.

Compte tenu de l'ensemble de ces engagements, Hydro-Québec prévoit effectuer les paiements suivants au cours des prochains exercices :

2016	1 646
2017	1 802
2018	1 913
2019	2 064
2020	2 074
2021 et suivants	32 542

Investissements

Hydro-Québec prévoit des investissements en immobilisations corporelles et en actifs incorporels de l'ordre de 3,9 G\$ en 2016.

ÉVENTUALITÉS*Garanties*

En vertu des modalités précisées dans le cadre de l'émission de certains titres d'emprunt à l'extérieur du Canada, Hydro-Québec s'est engagée à majorer le montant des intérêts payés à des non-résidents si des changements sont apportés aux lois fiscales canadiennes à l'égard de l'impôt sur le revenu de personnes non résidentes. Hydro-Québec n'est pas en mesure d'estimer le montant maximal qu'elle pourrait être tenue de verser. Si un tel montant devenait exigible, elle aurait l'option de rembourser la plupart des titres en question. Au 31 décembre 2015, le coût amorti des dettes à long terme visées était de 5 903 M\$.

NOTE 19 // Engagements et éventualités (suite)

Litiges

Dans le cours normal de ses activités de développement et d'exploitation, Hydro-Québec est parfois partie à des réclamations et poursuites judiciaires. La Direction est d'avis qu'une provision adéquate a été constituée à l'égard de ces litiges. Par conséquent, elle ne prévoit pas d'incidence défavorable importante de tels passifs éventuels sur la situation financière ni sur les résultats d'exploitation consolidés d'Hydro-Québec.

Entre autres actions en cours, certaines communautés autochtones ont intenté contre les gouvernements du Canada et du Québec et contre Hydro-Québec des recours fondés sur des revendications de droits ancestraux. Notamment, les Innus de Uashat mak Mani-Utenam réclament une somme de 1,5 G\$ à titre de dédommagement par suite de diverses activités d'exploitation menées sur le territoire qu'ils revendiquent. Hydro-Québec conteste le bien-fondé de ces recours.

De plus, les Innus de Uashat mak Mani-Utenam ont signifié, en juin 2009, une demande d'injonction visant à faire suspendre les travaux sur le chantier du complexe de la Romaine, demande à laquelle s'est greffée, en mai 2010, une demande d'injonction interlocutoire visant à faire suspendre

les travaux sur les lignes de raccordement du complexe. En mars 2015, une proposition de règlement à l'amiable de ces demandes d'injonction a été acceptée par la grande majorité des demandeurs. Une requête a été présentée en novembre 2015 afin de faire déclarer irrecevables les recours en injonction des demandeurs dissidents. Cette requête a été prise en délibéré.

Par ailleurs, les Innus de Pessamit ont réactivé, en novembre 2006, un recours introduit en 1998 et visant notamment la reconnaissance de droits ancestraux rattachés à des terres du Québec où sont situées certaines installations de production hydroélectrique du complexe Manic-Outardes. Les Innus de Pessamit réclament une somme de 500 M\$. Hydro-Québec conteste le bien-fondé de ce recours. En juillet 2015, la Cour supérieure a accueilli une requête dans laquelle les Innus de Pessamit demandent la suspension des procédures jusqu'à la fin de janvier 2017 afin de leur permettre de poursuivre des discussions avec le gouvernement du Québec.

NOTE 20 // Informations sectorielles

Hydro-Québec exerce ses activités dans les quatre secteurs d'exploitation isolables définis ci-après, les secteurs d'exploitation non isolables et autres activités étant regroupés sous la rubrique Activités corporatives et autres aux fins de présentation.

Production : Hydro-Québec Production exploite et développe le parc de production d'Hydro-Québec. Elle fournit un volume maximal annuel de référence de 165 TWh d'électricité patrimoniale à Hydro-Québec Distribution et peut aussi participer aux appels d'offres de cette division dans un contexte de libre concurrence. De plus, elle réalise des ventes d'électricité ainsi que des transactions d'arbitrage sur les marchés externes.

Transport : Hydro-Québec TransÉnergie exploite et développe le réseau de transport d'électricité d'Hydro-Québec. Elle commercialise les capacités de transit et gère les mouvements d'énergie sur le territoire québécois.

Distribution : Hydro-Québec Distribution exploite et développe le réseau de distribution d'Hydro-Québec et assure l'approvisionnement en électricité du marché québécois. Elle exerce également les activités liées à la vente d'électricité au Québec ainsi qu'aux services à la clientèle et à la promotion de l'efficacité énergétique.

Construction : Hydro-Québec Équipement et services partagés et la Société d'énergie de la Baie James (SEBJ) conçoivent et réalisent des projets de construction et de réfection d'équipements de production et de transport d'électricité, principalement pour le compte d'Hydro-Québec Production et d'Hydro-Québec TransÉnergie. Hydro-Québec Équipement et services partagés est chargée des projets qui se déroulent au Québec, sauf sur le territoire régi par la *Convention de la Baie James et du Nord québécois*. La SEBJ construit les aménagements de production situés en territoire conventionné (au nord du 49^e parallèle) et peut également réaliser certains projets ailleurs au Québec ou dans le reste du monde.

Activités corporatives et autres : Les unités corporatives appuient les divisions dans la réalisation de leurs orientations. Elles comprennent le groupe – Développement de l'entreprise, planification stratégique et innovation, le groupe – Direction financière et contrôle, la vice-présidence – Affaires corporatives et secrétariat général, la vice-présidence – Financement, trésorerie et caisse de retraite, la vice-présidence – Ressources humaines, la vice-présidence – Technologies de l'information et des communications ainsi que la direction principale – Centre de services partagés, qui relève d'Hydro-Québec Équipement et services partagés. Le Centre de services partagés est un regroupement de services internes qui dessert l'ensemble de l'entreprise. Ses prestations comprennent notamment l'acquisition de biens et de services, la gestion immobilière, la gestion du parc de véhicules, la gestion du matériel ainsi que la gestion des services d'alimentation, d'hébergement et de transport aérien.

NOTE 20 // Informations sectorielles (suite)

Les montants présentés pour chacun des secteurs sont fondés sur l'information financière qui sert à l'établissement des états financiers consolidés. Les conventions comptables utilisées pour le calcul de ces montants sont les mêmes que celles qui sont décrites à la note 1, Principales conventions comptables, et à la note 3, Réglementation.

Les opérations intersectorielles associées aux ventes d'électricité sont comptabilisées en fonction des tarifs de fourniture et de transport établis conformément aux dispositions de la *Loi sur la Régie de l'énergie*. Le tarif de fourniture y est fixé pour un volume maximal annuel de référence de 165 TWh d'électricité patrimoniale destiné au marché québécois.

Les produits et services intersectoriels sont évalués au coût complet, qui englobe l'ensemble des coûts directement associés à la livraison du produit ou du service.

Hydro-Québec réalise la grande majorité de ses produits au Québec, et la quasi-totalité de ses immobilisations corporelles est rattachée à des activités réalisées au Québec. En 2015, les produits provenant de l'extérieur du Québec se sont élevés à 1 825 M\$, dont 1 458 M\$ des États-Unis (respectivement 1 736 M\$ et 1 389 M\$ en 2014).

Les tableaux suivants présentent de l'information sur les résultats, l'actif et les activités d'investissement par secteurs :

	2015						
	Production	Transport	Distribution	Construction	Activités corporatives et autres	Éliminations intersectorielles et ajustements	Total
Produits							
Clients externes	1 833	120	11 752	–	49	–	13 754
Clients intersectoriels	4 791	3 188	82	2 098	1 634	(11 793)	–
Amortissement	766	1 033	806	4	104	–	2 713
Frais financiers	1 129	827	471	–	29	(7)	2 449
Bénéfice net	2 130	558	364	–	95	–	3 147
Actif total	33 108	20 944	13 425	58	7 829	(165)	75 199
Investissements en immobilisations corporelles et en actifs incorporels avec effet sur la trésorerie	957	1 587	756	1	139	–	3 440

	2014						
	Production	Transport	Distribution	Construction	Activités corporatives et autres	Éliminations intersectorielles et ajustements	Total
Produits							
Clients externes	1 758	130	11 695	–	69	–	13 652
Clients intersectoriels	5 008	3 122	82	2 281	1 629	(12 122)	–
Amortissement	716	1 032	746	3	96	–	2 593
Frais financiers	1 138	794	463	–	35	(5)	2 425
Bénéfice net	2 301	560	343	–	121	–	3 325
Actif total	32 500	20 323	13 695	65	6 696	(171)	73 108
Investissements en immobilisations corporelles et en actifs incorporels avec effet sur la trésorerie	1 204	1 623	825	11	152	–	3 815

NOTE 21 // Première application des PCGR des États-Unis

Les états financiers consolidés d'Hydro-Québec sont dressés selon les PCGR des États-Unis depuis le 1^{er} janvier 2015. Auparavant, ils étaient dressés conformément aux PCGR du Canada.

Les tableaux et les notes ci-après décrivent les incidences du passage des PCGR du Canada aux PCGR des États-Unis.

RAPPROCHEMENT DU BÉNÉFICE NET

	Notes	Exercice terminé le 31 décembre 2014
Bénéfice net selon les PCGR du Canada		3 380
Ajustements		
Avantages sociaux futurs	<i>a</i>	34
Actifs et passifs réglementaires	<i>b</i>	(77)
Autres ajustements	<i>e</i>	(12)
		(55)
Bénéfice net selon les PCGR des États-Unis		3 325

RAPPROCHEMENT DU RÉSULTAT ÉTENDU

	Notes	Exercice terminé le 31 décembre 2014
Résultat étendu selon les PCGR du Canada		3 759
Ajustements		
Bénéfice net		(55)
Avantages sociaux futurs	<i>a</i>	(471)
Autres ajustements	<i>e</i>	9
		(517)
Résultat étendu selon les PCGR des États-Unis		3 242

RAPPROCHEMENT DES CAPITAUX PROPRES

	Notes	Au 1 ^{er} janvier 2014	Au 31 décembre 2014
Bénéfices non répartis selon les PCGR du Canada		15 568	16 413
Ajustements			
Avantages sociaux futurs	<i>a</i>	(462)	(428)
Actifs et passifs réglementaires	<i>b</i>	(273)	(350)
Autres ajustements	<i>e</i>	136	124
		(599)	(654)
Bénéfices non répartis selon les PCGR des États-Unis		14 969	15 759

	Notes	Au 1 ^{er} janvier 2014	Au 31 décembre 2014
Cumul des autres éléments du résultat étendu selon les PCGR du Canada		(548)	(169)
Ajustements			
Avantages sociaux futurs	<i>a</i>	(1 514)	(1 985)
Autres ajustements	<i>e</i>	(27)	(18)
		(1 541)	(2 003)
Cumul des autres éléments du résultat étendu selon les PCGR des États-Unis		(2 089)	(2 172)

NOTE 21 // Première application des PCGR des États-Unis (suite)

BILANS CONSOLIDÉS

Au 1 ^{er} janvier 2014	Notes	PCGR du Canada	Ajustements	PCGR des États-Unis
ACTIF				
Actif à court terme				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	<i>c, d</i>	1 695	(262)	1 433
Placements temporaires		1 689	–	1 689
Clients et autres débiteurs	<i>c, d, e</i>	2 177	232	2 409
Instruments dérivés	<i>c, d, e</i>	883	(807)	76
Actifs réglementaires		1	–	1
Matériaux, combustible et fournitures	<i>d</i>	194	(2)	192
		6 639	(839)	5 800
Immobilisations corporelles	<i>d, e</i>	59 077	(308)	58 769
Actifs incorporels	<i>b, d, e</i>	2 323	(1 278)	1 045
Placements	<i>d, e</i>	146	717	863
Instruments dérivés	<i>c, e</i>	659	(641)	18
Actifs réglementaires	<i>a, b</i>	8	2 939	2 947
Autres actifs	<i>a, d</i>	4 258	(3 786)	472
		73 110	(3 196)	69 914
PASSIF				
Passif à court terme				
Emprunts		23	–	23
Créditeurs et charges à payer	<i>a, d</i>	2 229	49	2 278
Dividende à payer		2 207	–	2 207
Intérêts courus		890	–	890
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	<i>d</i>	118	(1)	117
Instruments dérivés	<i>c, d</i>	576	(317)	259
Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an	<i>d</i>	1 157	(11)	1 146
		7 200	(280)	6 920
Dette à long terme	<i>e</i>	43 067	7	43 074
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations		834	–	834
Instruments dérivés	<i>c</i>	1 295	(1 144)	151
Passifs réglementaires	<i>b</i>	–	273	273
Autres passifs	<i>a, e</i>	1 067	88	1 155
Dette à perpétuité		253	–	253
		53 716	(1 056)	52 660
CAPITAUX PROPRES				
Capital-actions		4 374	–	4 374
Bénéfices non répartis	<i>a, b, e</i>	15 568	(599)	14 969
Cumul des autres éléments du résultat étendu	<i>a, e</i>	(548)	(1 541)	(2 089)
		19 394	(2 140)	17 254
		73 110	(3 196)	69 914

NOTE 21 // Première application des PCGR des États-Unis (suite)

BILANS CONSOLIDÉS

Au 31 décembre 2014	Notes	PCGR du Canada	Ajustements	PCGR des États-Unis
ACTIF				
Actif à court terme				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	<i>d</i>	1 275	(4)	1 271
Placements temporaires		1 664	–	1 664
Clients et autres débiteurs	<i>d, e</i>	2 184	(13)	2 171
Instruments dérivés	<i>c, e</i>	507	(335)	172
Actifs réglementaires		182	–	182
Matériaux, combustible et fournitures	<i>d</i>	201	(2)	199
		6 013	(354)	5 659
Immobilisations corporelles	<i>d, e</i>	60 713	(300)	60 413
Actifs incorporels	<i>b, d, e</i>	2 278	(1 216)	1 062
Placements	<i>d, e</i>	151	712	863
Instruments dérivés	<i>c, e</i>	1 047	(956)	91
Actifs réglementaires	<i>a, b</i>	372	4 187	4 559
Autres actifs	<i>a</i>	4 316	(3 855)	461
		74 890	(1 782)	73 108
PASSIF				
Passif à court terme				
Emprunts	<i>c</i>	126	(103)	23
Créditeurs et charges à payer	<i>a, c</i>	2 099	158	2 257
Dividende à payer		2 535	–	2 535
Intérêts courus		907	–	907
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations		79	–	79
Instruments dérivés	<i>c</i>	896	(737)	159
Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an		906	–	906
		7 548	(682)	6 866
Dette à long terme	<i>e</i>	43 571	8	43 579
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations		804	–	804
Instruments dérivés	<i>c</i>	623	(563)	60
Passifs réglementaires	<i>b</i>	–	350	350
Autres passifs	<i>a, e</i>	1 459	1 762	3 221
Dette à perpétuité		267	–	267
		54 272	875	55 147
CAPITAUX PROPRES				
Capital-actions		4 374	–	4 374
Bénéfices non répartis	<i>a, b, e</i>	16 413	(654)	15 759
Cumul des autres éléments du résultat étendu	<i>a, e</i>	(169)	(2 003)	(2 172)
		20 618	(2 657)	17 961
		74 890	(1 782)	73 108

NOTE 21 // Première application des PCGR des États-Unis (suite)**AJUSTEMENTS****a) Avantages sociaux futurs**

Selon les PCGR du Canada, Hydro-Québec comptabilisait dans les postes Autres actifs et Autres passifs du bilan l'actif et le passif au titre des prestations constituées, soit l'écart cumulatif entre les coûts constatés au titre des prestations constituées et les cotisations qu'elle versait aux différents régimes.

Selon les PCGR des États-Unis, Hydro-Québec comptabilise dans le bilan la situation de capitalisation des régimes, soit la différence entre la juste valeur de leur actif respectif et la valeur des obligations au titre des prestations projetées. Ainsi, à la date du passage aux PCGR des États-Unis, les pertes actuarielles nettes non amorties et le coût des (crédit pour les) services passés non amortis au titre du Régime de retraite et des autres avantages postérieurs au départ à la retraite ont été comptabilisés dans le Cumul des autres éléments du résultat étendu, tandis que le gain actuariel au titre des avantages postérieurs à l'emploi a été comptabilisé dans les Bénéfices non répartis. Hydro-Québec comptabilise également un actif réglementaire en contrepartie des composantes du Cumul des autres éléments du résultat étendu liées aux activités à tarifs réglementés pour tenir compte du recouvrement prévu de ces montants dans l'établissement des tarifs futurs.

Au 1^{er} janvier 2014, ces ajustements ont entraîné une augmentation de 1 950 M\$ des actifs réglementaires (3 262 M\$ au 31 décembre 2014), une diminution de 3 782 M\$ de l'actif au titre des avantages sociaux futurs, présenté dans le poste Autres actifs (3 855 M\$ au 31 décembre 2014), une augmentation de 54 M\$ des créditeurs et charges à payer (55 M\$ au 31 décembre 2014), une augmentation de 90 M\$ du passif au titre des avantages sociaux futurs, présenté dans le poste Autres passifs (1 765 M\$ au 31 décembre 2014), une diminution de 462 M\$ des bénéfices non répartis (428 M\$ au 31 décembre 2014) et une diminution de 1 514 M\$ du cumul des autres éléments du résultat étendu (1 985 M\$ au 31 décembre 2014).

Pour l'exercice 2014, ils ont entraîné une augmentation de 34 M\$ du bénéfice net et une diminution de 471 M\$ des autres éléments du résultat étendu.

b) Actifs et passifs réglementaires

Selon les PCGR du Canada, les frais de développement étaient capitalisés lorsqu'ils satisfaisaient aux critères de capitalisation. Selon les PCGR des États-Unis, ces frais ne peuvent pas être capitalisés et doivent être passés en charges dans la période au cours de laquelle ils sont engagés. Toutefois, la Régie a autorisé la comptabilisation, à titre d'actifs réglementaires, de certains frais de développement liés aux activités à tarifs réglementés, dont les coûts liés à la réalisation du PGEE.

Au 1^{er} janvier 2014, cet ajustement a entraîné une diminution de 989 M\$ des actifs incorporels (925 M\$ au 31 décembre 2014) et une augmentation correspondante des actifs réglementaires.

Avant le 10 juillet 2015, les durées de vie utile des immobilisations corporelles étaient limitées à 50 ans aux fins de l'établissement des tarifs. Depuis, cette limite ne s'applique plus, à condition que la durée de vie utile moyenne pondérée de l'ensemble des immobilisations corporelles du Transporteur, d'une part, et du Distributeur, d'autre part, n'excède pas 50 ans. Les écarts au titre de la charge d'amortissement découlant de l'utilisation de durées de vie utile limitées à 50 ans aux fins de l'établissement des tarifs jusqu'au 9 juillet 2015 ont été comptabilisés à titre de passifs réglementaires. Au 1^{er} janvier 2014, cet ajustement a entraîné une augmentation de 229 M\$ des passifs réglementaires et une diminution correspondante des bénéfices non répartis. Pour l'exercice 2014, il a entraîné une diminution de 88 M\$ du bénéfice net, une diminution correspondante des bénéfices non répartis et une augmentation correspondante des passifs réglementaires.

Le solde non amorti au 10 juillet 2015 du coût des services passés au titre du Régime de retraite qui a déjà été recouvré dans les tarifs et qui sera constaté dans les résultats des exercices futurs a été comptabilisé à titre de passif réglementaire. Au 1^{er} janvier 2014, cet ajustement a entraîné une augmentation de 44 M\$ des passifs réglementaires et une diminution correspondante des bénéfices non répartis. Pour l'exercice 2014, il a entraîné une augmentation de 11 M\$ du bénéfice net, une augmentation correspondante des bénéfices non répartis et une diminution correspondante des passifs réglementaires.

Par ailleurs, selon les PCGR du Canada, la méthode de l'amortissement linéaire a été adoptée de façon prospective le 1^{er} janvier 2010 pour les immobilisations corporelles liées aux activités à tarifs réglementés, en remplacement de la méthode de l'amortissement à intérêts composés aux fins de la comptabilité réglementaire. La méthode de l'amortissement à intérêts composés n'étant pas admise en vertu des PCGR des États-Unis, le cumul de l'écart entre les montants calculés selon les deux méthodes au 1^{er} janvier 2010 a été évalué et il s'établit à quelque 3,4 G\$. Étant donné que l'écart est pris en compte dans la charge d'amortissement aux fins de l'établissement des tarifs du Transporteur et du Distributeur, ce montant représente un actif réglementaire qui a été comptabilisé en diminution du solde de l'amortissement cumulé des immobilisations corporelles.

NOTE 21 // Première application des PCGR des États-Unis (suite)**c) Instruments dérivés**

Selon les PCGR du Canada, la compensation était obligatoire si l'entité avait un droit inconditionnel et juridiquement exécutoire d'opérer compensation et l'intention de procéder à un règlement net. Selon les PCGR des États-Unis, il n'est pas nécessaire que le droit juridiquement exécutoire soit inconditionnel. De plus, dans le cas des instruments dérivés faisant l'objet d'une convention-cadre de compensation exécutoire, l'intention de procéder à un règlement net n'est pas un critère requis.

Au 1^{er} janvier 2014, cet ajustement a entraîné une diminution de 816 M\$ des instruments dérivés classés dans l'Actif à court terme (342 M\$ au 31 décembre 2014), une diminution de 642 M\$ des dérivés classés dans l'Actif à long terme (958 M\$ au 31 décembre 2014), une diminution de 314 M\$ des dérivés classés dans le Passif à court terme (737 M\$ au 31 décembre 2014) et une diminution de 1 144 M\$ des dérivés classés dans le Passif à long terme (563 M\$ au 31 décembre 2014).

Par ailleurs, dans le cadre d'appels de marge liés aux instruments dérivés, des montants peuvent être reçus d'agents de compensation ou versés à de tels agents, en fonction de la juste valeur des instruments en cause. Auparavant, la contrepartie des montants reçus était présentée dans le poste Emprunts, sous la rubrique Passif à court terme du bilan (néant au 1^{er} janvier 2014 et 103 M\$ au 31 décembre 2014), alors que la contrepartie des montants versés était présentée dans le poste Trésorerie et équivalents de trésorerie, sous la rubrique Actif à court terme du bilan (248 M\$ au 1^{er} janvier 2014 et néant au 31 décembre 2014). Les montants sont maintenant présentés respectivement dans le poste Créditeurs et charges à payer et dans le poste Clients et autres débiteurs.

d) Coentreprises

Selon les PCGR du Canada, les participations dans les coentreprises étaient comptabilisées conformément à la méthode de la consolidation proportionnelle. Selon les PCGR des États-Unis, ces participations doivent être comptabilisées conformément à la méthode de la valeur de consolidation. L'ajustement au 1^{er} janvier 2014 et au 31 décembre 2014 consiste en un reclassement des actifs et des passifs des coentreprises dans le poste Placements ainsi que des produits et des charges de celles-ci dans le poste Produits.

e) Autres ajustements

Les autres ajustements sont liés à divers éléments qui ne sont pas individuellement ou collectivement significatifs.

ÉTATS CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

Le passage des PCGR du Canada aux PCGR des États-Unis n'a pas eu d'incidence importante sur les totaux présentés au titre des activités d'exploitation, d'investissement et de financement dans les états consolidés des flux de trésorerie.